



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

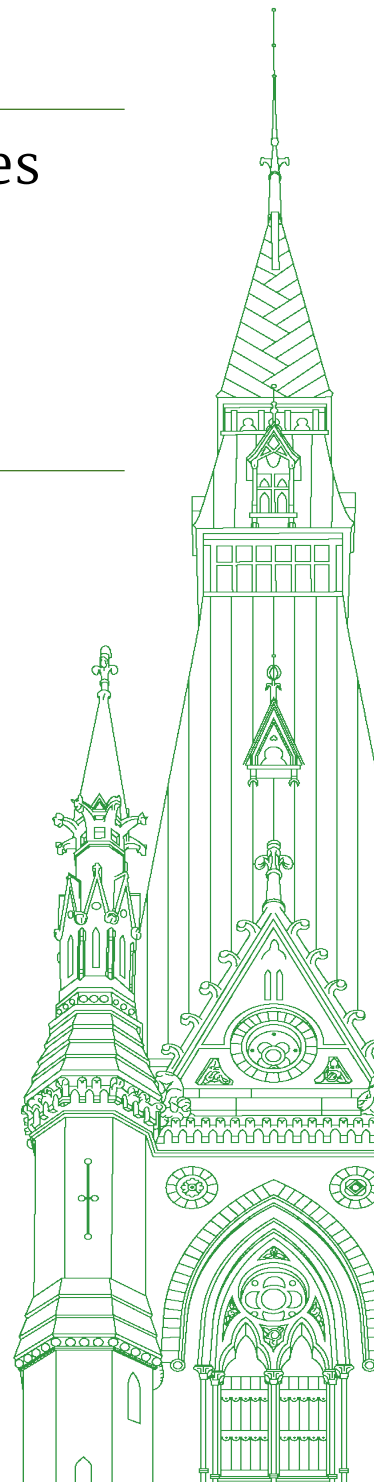
Comité permanent des pêches et des océans

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 025

Le mercredi 25 février 2026

Président : Patrick Weiler



Comité permanent des pêches et des océans

Le mercredi 25 février 2026

• (1615)

[Traduction]

Le président (Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue à la 25^e réunion du Comité permanent des pêches et des océans.

[Traduction]

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité se réunit pour poursuivre son étude sur la protection des milieux marins et côtiers.

[Français]

La réunion se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de continuer, je demanderais à tous les participants dans la salle de consulter les consignes sur les fiches qui se trouvent sur la table. Des mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents acoustiques et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, plus particulièrement des interprètes.

Je signale aux membres du Comité que les témoins qui comparaissent en mode virtuel ont effectué les tests techniques conformément aux motions de régie interne.

J'aurais quelques observations à l'intention des témoins et des députés.

Avant de prendre la parole, attendez que je vous désigne par votre nom. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et mettez-vous en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui utilisent l'application Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais et le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

[Français]

Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole doivent lever la main, et les députés qui participent au moyen de l'application Zoom doivent utiliser la fonction « Lever la main ».

[Traduction]

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins.

Nous accueillons Mme Kathy Graham, directrice générale, Planification et conservation marine à Pêches et Océans. Nous avons aussi, par vidéoconférence, de Pêches et Océans également, Mme Amy Amos, directrice générale régionale, Région arctique; Mme Anna Classen, directrice générale régionale, Région du Pacifique; M. Doug Wentzell, directeur général régional, Région des maritimes; M. Brett Gilchrist, directeur, Programmes nationaux, Gestion des pêches et des ports.

Nous recevons aussi Mme Marie-Eve Neron, directrice générale, Direction des aires protégées au ministère de l'Environnement.

Enfin, de Parcs Canada, nous avons M. David Millar, vice-président, Établissement et conservation des aires protégées, et Mme Lori Macadam, directrice, Établissement des aires marines nationales de conservation.

Bienvenue à tous.

Nous allons commencer par les déclarations liminaires de cinq minutes. Je cède la parole à Mme Graham.

Kathy Graham (directrice générale, Planification et conservation marine, ministère des Pêches et des Océans): Merci, monsieur le président, de me donner l'occasion de m'adresser de nouveau au Comité.

Je tiens à souligner que je vous parle du territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinaabe.

Depuis ma dernière comparution, mes collègues et moi avons écouté attentivement les témoignages convaincants des personnes que le Comité a entendues. J'ai rencontré depuis plusieurs partenaires et parties prenantes d'un bout à l'autre du pays. Nous prenons note de ce qu'a exprimé haut et fort l'industrie de la pêche: il faut renforcer la confiance envers nos processus et travailler ensemble plus étroitement pour mieux comprendre et atténuer les conséquences économiques potentielles. Les pêcheurs ont réaffirmé ces préoccupations et ont réitéré leur engagement à protéger les stocks de poissons qui permettront aux générations futures de maintenir ce mode de vie.

La pêche est une composante essentielle de l'histoire, de l'identité et de l'économie du Canada, et elle continuera à jouer un rôle central dans l'avenir du pays. Nous souhaitons continuer à travailler avec tous les partenaires et toutes les parties prenantes pour trouver la meilleure avenue à suivre — une voie qui soutienne les objectifs de conservation et des pêches durables et prospères. J'attends avec intérêt les conseils du Comité sur la meilleure façon d'atteindre ces objectifs, et je vous remercie, monsieur le président, de rassembler toutes nos voix autour de la table.

Aujourd'hui, je vais discuter de l'importance des relations avec les partenaires et parties prenantes, de l'évaluation et de la prise en compte des répercussions économiques, ainsi que du rôle de la conservation dans le maintien d'écosystèmes en santé et le soutien de pêches durables.

Premièrement, comme l'a souligné le commissaire à l'environnement et au développement durable, les résultats s'obtiennent grâce à des relations solides. Le soutien de tous les partenaires et de toutes les parties prenantes, dont l'industrie de la pêche, a été déterminant dans la conservation de plus de 15 % des étendues océaniques au Canada. Nous savons que le dialogue continu, notamment le travail collaboratif sur divers scénarios, est essentiel à la mise en place de mesures importantes de conservation. Nos processus d'établissement des aires marines protégées offrent de nombreuses occasions de soumettre des observations, mais nous reconnaissons qu'il faut faire mieux pour que les pêcheurs se sentent entendus, respectés et inclus. Leurs connaissances pratiques sont inestimables, tout comme les travaux de recherche et de suivi que nous menons en collaboration avec eux. Le renforcement continu de l'ensemble de ces relations demeure une priorité pour Pêches et Océans Canada.

Deuxièmement, nous reconnaissons que nos décisions ont des répercussions directes sur la vie et les moyens de subsistance des collectivités côtières. Nous prenons très au sérieux les préoccupations des collectivités et de l'industrie sur les conséquences économiques de ces décisions, que nous continuerons à prendre en nous appuyant sur des données scientifiques, des analyses socioéconomiques, des consultations exhaustives ainsi que des connaissances autochtones et locales. Nous examinons toujours attentivement dès le départ les conséquences économiques possibles en travaillant étroitement avec l'industrie à l'élaboration de nouvelles données de référence qui permettront de mieux ajuster les limites et mieux faire le zonage afin de réduire les impacts au minimum et d'atteindre les objectifs de conservation de chaque site. Jusqu'à présent, 10 des 14 aires marines protégées prévues dans la Loi sur les océans ont eu très peu d'impact sur les pêches existantes, et la plupart permettent des formes de pêche durable.

Troisièmement, je souligne que selon l'OCDE, les pays océaniques qui visent, comme le Canada, à maintenir et à accroître une économie océanique prospère et durable doivent préserver la santé des écosystèmes marins. Les investissements dans les aires marines protégées contribuent à atteindre ces objectifs en soutenant notamment les stocks halieutiques durables. Des données scientifiques mondiales démontrent que les aires marines protégées constituent un outil de conservation efficace. Elles protègent les écosystèmes contre un large éventail de pressions humaines, y compris contre les risques que la gestion des pêches ne peut à elle seule atténuer.

Le choix à faire n'est pas entre la protection et la prospérité parce que la protection est la condition de la prospérité à long terme. Comme plusieurs témoins l'ont affirmé, les aires marines protégées génèrent des avantages économiques directs et indirects. En offrant des refuges où les espèces peuvent croître et se reproduire, elles soutiennent le rétablissement et la stabilité à long terme des stocks, comme le font les aires marines protégées d'Eastport, ici au Canada. De plus, les aires marines protégées soutiennent le tourisme, la recherche et l'innovation, les activités culturelles et la réconciliation avec les peuples autochtones. L'appui du public reste fort. Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement maintienne la santé des océans.

Je conclus en disant que la conservation marine et la pêche peuvent coexister. C'est indéniable. Grâce au renouvellement du dialogue, nous pouvons atteindre le niveau de protection nécessaire et assurer une industrie de la pêche durable qui soutient des communautés côtières fortes.

Merci. Je vais répondre avec plaisir à vos questions.

• (1620)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons à Marie-Eve Neron pour cinq minutes.

[Français]

Marie-Eve Neron (directrice générale, Direction des aires protégées, ministère de l'Environnement): Merci, monsieur le président et membres du Comité.

Avant de commencer, j'aimerais reconnaître que nous sommes rassemblés sur les terres traditionnelles de la nation anishinabe algonquine, qui a une relation avec ces terres depuis plus de 10 000 ans.

[Traduction]

La mission du Service canadien de la faune est d'obtenir des résultats en matière de conservation de la nature pour les espèces sauvages, l'habitat et les écosystèmes en mettant particulièrement l'accent sur les oiseaux migrateurs et les espèces en péril. Il s'agit notamment d'établir et de gérer des habitats protégés dans les zones marines et côtières des trois océans au Canada. Les zones côtières et les îles au large des côtes constituent un habitat de nidification important, et les eaux océaniques, un habitat d'alimentation vital.

Le Service canadien de la faune gère un peu plus de 150 000 km² de terres, de littoraux et d'eaux riches en biodiversité. Notre réseau maritime comprend une réserve nationale de faune entièrement en milieu marin, 10 réserves nationales de faune et 44 refuges d'oiseaux migrateurs qui ont des composantes à la fois dans le secteur côtier et le milieu marin. Actuellement, Environnement et Changement climatique Canada, ou ECCC, contribue à hauteur de 0,54 % aux cibles de conservation du milieu marin du Canada.

Les réserves nationales de faune sont gérées par le Règlement sur les réserves d'espèces sauvages pris en vertu de la Loi sur les espèces sauvages du Canada, tandis que les refuges d'oiseaux migrateurs le sont par le Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs pris en vertu de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

La première réserve nationale de faune en milieu marin du Canada, la réserve nationale de faune en milieu marin des Îles-Scott créée en 2018, comprend plus de 11 000 km² d'eaux exclusivement en milieu marin au large de la côte nord-ouest de l'île de Vancouver. Elle présente la plus forte concentration d'oiseaux marins nicheurs de la côte canadienne du Pacifique. Des règlements spécifiques au site interdisent toute l'année les activités susceptibles de menacer les objectifs de conservation du site.

Le processus d'établissement des aires protégées peut être long et complexe. Vingt ans se sont écoulés entre la conception et la création de la réserve nationale de faune en milieu marin des Îles-Scott et il aura fallu 25 ans pour créer la réserve nationale de faune Edéhzié de 14 000 km² et l'aire protégée du Dehcho dans les Territoires-du-Nord-Ouest.

La consultation et la mobilisation sont au cœur du processus d'établissement des aires protégées en place à ECCC. Le ministère prend en compte lors de ce processus les facteurs écologiques et socioéconomiques ainsi que les obligations découlant des traités ou des ententes sur les revendications territoriales. Nous travaillons en collaboration avec des partenaires autochtones, des parties prenantes, d'autres ministères fédéraux et niveaux de gouvernement, ainsi qu'avec les collectivités et divers organismes non gouvernementaux.

Actuellement, ECCC travaille en partenariat avec le Conseil de la Nation haïda pour établir une réserve nationale de faune proposée en milieu marin dans l'archipel Haida Gwaii en Colombie-Britannique. Ce lieu riche sur le plan écologique et culturel compte des habitats importants pour les oiseaux marins, les poissons, les mammifères marins, les espèces en péril et d'autres espèces sauvages.

Les eaux littorales à Haida Gwaii ont été désignées comme une zone à protéger dans le cadre du Plan d'action pour un réseau d'aires marines protégées portant sur la biorégion du plateau Nord. Ce plan qui décrit le processus d'établissement des aires marines protégées dans la biorégion du plateau Nord, également appelée « mer Great Bear », a été élaboré en collaboration et approuvé par 17 Premières Nations, le gouvernement du Canada et la province de la Colombie-Britannique.

ECCC évalue actuellement la faisabilité de la réserve nationale de faune proposée en milieu marin des eaux littorales à Haida Gwaii. Des travaux de recherche et de planification fondés sur les renseignements initiaux contenus dans le plan d'action sont en cours afin d'étudier plus en profondeur l'environnement, la faune et les activités humaines dans la zone en question.

Le comité consultatif coprésidé par le ministère et le Conseil de la Nation haïda pourrait canaliser une vaste contribution, puisque ses membres proviennent d'une variété de secteurs, notamment du gouvernement, de l'industrie, de la pêche commerciale, de la pêche récréative, du tourisme et des ONG environnementales locales.

Le comité examine actuellement le rapport sur l'aperçu de l'écosystème et une évaluation des ressources non renouvelables, qui serviront à l'élaboration d'un aperçu des données socioéconomiques cet automne. Lors des prochaines réunions, le comité fournira des données sur les limites proposées, les objectifs de conservation et les mesures de protection proposées.

Après les étapes de l'élaboration et de la consultation liées au projet de stratégie réglementaire, un règlement spécifique au site sera rédigé et fera l'objet de vastes consultations au moyen d'une publication dans la partie I de la Gazette du Canada. Un résumé de l'étude d'impact de la réglementation comprenant une analyse des coûts-avantages sera publié au même moment. ECCC vise actuellement une publication préalable dans la partie I de la Gazette du Canada en 2028.

Le Canada atlantique compte deux zones essentielles pour la biodiversité où le Service canadien de la faune ainsi que divers ministères, détenteurs de droits et partenaires ont investi dans l'élaboration d'une proposition de réserve nationale de faune en milieu marin...

• (1625)

Le président: Madame Neron, nous avons dépassé le temps alloué. Concluez très rapidement s'il vous plaît.

Marie-Eve Neron: Je vous remercie de votre attention. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

Le président: Merci beaucoup. Vous aurez l'occasion de faire part de la suite pendant la période de questions.

C'est M. Millar qui prononcera la dernière déclaration liminaire de cinq minutes.

David Millar (vice-président, Établissement et conservation des aires protégées, Agence Parcs Canada): Merci, monsieur le président, de me donner l'occasion de parler de la façon dont le programme des aires marines nationales de conservation de Parcs Canada contribue à la protection des milieux marins et côtiers au Canada.

Les aires marines nationales de conservation font partie des nombreux programmes d'aires protégées de Parcs Canada consacrés à la conservation, à la gestion et à l'utilisation par les visiteurs de lieux comprenant des terres, des eaux et des glaces d'importance nationale. Le Canada est un pays côtier, et les Canadiens sont très fiers de ces environnements naturels.

[Français]

Les aires marines nationales de conservation jouent un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité et des lieux culturellement significatifs. En plus de soutenir la pêche et l'industrie durables, elles créent des occasions de tourisme et de loisirs et apportent de la diversité économique aux communautés côtières grâce à de nouveaux investissements et à des activités économiques. Elles permettent aux Canadiens de se connecter aux océans et aux lieux qui sont des pierres angulaires de ce pays.

Les sites de Parcs Canada contribuent à diversifier et à investir dans les économies des communautés rurales, nordiques et urbaines en créant environ 40 000 emplois partout au Canada. Les 24 millions de visiteurs de ces sites dépensent environ 4,5 milliards de dollars annuellement dans les communautés environnantes. À titre d'exemple, les visiteurs du parc marin du Saguenay—Saint-Laurent ont apporté environ 125 millions de dollars à la province de Québec en 2023.

[Traduction]

L'établissement et la gestion de ces aires marines nationales de conservation tiennent compte des observations des partenaires et des parties prenantes pour s'assurer que ces avantages écologiques et économiques se matérialisent. Comme mes collègues du MPO l'ont mentionné, nous reconnaissons la nécessité d'apprendre des expériences et des observations des parties prenantes pour assurer la robustesse des processus de consultation et la participation dès le départ et tout au long du processus de ceux dont les moyens de subsistance dépendent des océans. Nous continuerons de travailler pour améliorer nos processus.

Même si l'exploration pétrolière, gazière, minière et globale est interdite sur toute la superficie des aires marines nationales de conservation, ces aires ne sont pas des zones de non-prélèvement ou des zones fermées. Plusieurs activités telles que les activités commerciales et les pêches récréatives, le transport maritime, le tourisme et les loisirs y sont autorisées.

Parcs Canada a écouté attentivement les témoins qui se sont présentés devant le Comité de même que toutes les parties prenantes mobilisées. Notre but est d'améliorer continuellement nos processus en écoutant les observations et en prenant des mesures en conséquence. Selon ce que nous avons entendu, la conservation des aires marines est un objectif important pour tout le monde; nous devons tous collaborer plus efficacement pour l'atteindre.

[Français]

Comme le démontrent clairement le site de conservation marine nationale de Gwaii Haanas, le site patrimonial haida ainsi que Tal-lurutiup Imanga, en réunissant diverses perspectives dès le départ et de manière continue, nous pouvons concevoir des aires marines nationales de conservation qui protègent la nature tout en soutenant les intérêts socioéconomiques. Travailler de cette manière prend du temps, mais c'est la bonne et la seule manière de procéder.

[Traduction]

Les aires marines nationales de conservation visent à mettre en place les conditions qui permettront d'assurer la santé des océans et par le fait même la vitalité des écosystèmes et des collectivités autochtones et côtières. Il faut donc réunir tous les partenaires à la table de décision pour façonner et concrétiser cette vision, et c'est ce que nous avons l'intention de faire.

Je suis prêt à répondre à vos questions. Merci.

• (1630)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Millar.

Voilà qui conclut les déclarations liminaires.

Nous passons tout de suite à la première série de questions de six minutes. Je cède la parole à M. Small.

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue encore une fois aux témoins. Nous vous avons reçus il y a déjà quelque temps, mais c'est un plaisir de vous revoir.

En novembre, votre groupe a prononcé des témoignages intéressants, mais depuis, nous avons entendu dans le cadre de notre étude plusieurs défenseurs de l'initiative 30x30 des Nations unies, qui est appuyée par les libéraux et dont l'objectif est d'interrompre ou de restreindre l'accès économique à l'industrie de la pêche et de l'aquaculture, à l'industrie pétrolière et gazière et à d'autres, de même que de fermer 30 % de cet accès d'ici 2030. La vaste majorité de ces témoignages ont donné des raisons autres que les changements climatiques pour justifier les nouvelles fermetures. Pourtant, lorsque Mme Graham et d'autres sont venus témoigner le 26 novembre, les changements climatiques ont été mentionnés 14 fois et invoqués comme raison principale de la fermeture des aires en question.

De multiples études scientifiques évaluées par les pairs rejettent cette théorie. Comment quantifiez-vous la réduction du carbone atmosphérique que pourrait entraîner l'initiative 30x30, qui serait par ailleurs impossible à atteindre selon de nombreux experts?

Kathy Graham: À propos de la relation entre les aires marines protégées et les changements climatiques, ces aires offrent une protection contre les changements climatiques en réduisant la vulnérabilité. Les aires protégées et préservées qui ont été bien délimitées peuvent fournir un refuge et un habitat aux espèces en réduisant le stress cumulatif et en leur permettant de mieux s'adapter aux conditions climatiques changeantes.

Clifford Small: Dans le Canada atlantique, les industries maritimes sont encadrées par 27 lois fédérales et provinciales ayant pour objet de protéger les eaux en question. Vous ne faites pas confiance au système réglementaire du Canada, madame Graham?

Kathy Graham: La Loi sur les océans permet au gouvernement de contrôler d'autres activités humaines qui posent des risques pour les océans de façon globale. Ce texte vient compléter entre autres la Loi sur les pêches, qui ne peut pas à elle seule prémunir les océans contre les risques.

Clifford Small: Monsieur Millar, la protection d'une étendue de 48 000 km² d'eaux océaniques est prévue dans le cadre de l'initiative 30x30 des Nations unies approuvée par les libéraux. Cette étendue fait huit fois la taille de l'Île-du-Prince-Édouard. Puisque ces eaux seront protégées par 27 lois fédérales et provinciales, pourquoi essayez-vous de retirer aux provinces leur compétence en matière de réglementation des industries et des eaux côtières?

David Millar: Comme ma collègue l'a mentionné, les zones de protection marine sont complémentaires aux règlements propres à un secteur pour assurer la conservation de la biodiversité et d'autres résultats, notamment la conservation de la culture. Nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces et les territoires lorsque nous nous engageons dans ces processus afin de trouver des solutions que tout le monde appuie pour aller de l'avant.

Clifford Small: À une certaine époque, le Canada avait un ambassadeur des pêches pour représenter l'industrie canadienne de la pêche aux Nations unies et à d'autres réunions bilatérales et multilatérales de haut niveau. En 2015, quand ce gouvernement a été élu, le poste d'ambassadeur des pêches a été aboli. Depuis, ce gouvernement envoie des membres d'organisations non gouvernementales, telles qu'Océans Nord, pour représenter les intérêts du Canada dans le secteur de la pêche.

Madame Graham, pourquoi votre gouvernement envoie-t-il à l'étranger des militants financés par des fonds étrangers qui veulent simplement réduire la pêche, plutôt qu'un défenseur qui soutiendra notre industrie de la pêche?

• (1635)

Kathy Graham: Lors de ma participation à la dernière Conférence des Nations unies sur l'Océan, UNOC, il y avait des représentants de plusieurs organisations non gouvernementales de l'environnement, ONGE, mais aussi de l'industrie de la pêche et des communautés autochtones.

Clifford Small: Qui nous représenterait dans l'industrie de la pêche?

Kathy Graham: Je me rappelle que M. Jim McIsaac a assisté à l'UNOC au Portugal. C'est un nom dont je me souviens.

Clifford Small: Êtes-vous d'accord pour dire que la production de fruits de mer au Canada est un important aspect du maintien de la sécurité alimentaire nationale du pays?

Kathy Graham: Oui.

Clifford Small: La création de ces zones protégées comporte un risque. Les résultats ne peuvent pas être prouvés. Des études évaluées par des pairs révèlent que les répercussions positives sur les zones environnantes de la fermeture de zones à la pêche ne peuvent tout simplement pas être prouvées. Ce sont des gens qui occupent des postes de haut niveau tels que des universitaires dont on n'imaginerait jamais qu'ils puissent penser ainsi. S'il y a un risque que la voie que nous avons choisie ne fonctionne pas, est-ce un risque acceptable à prendre pour la sécurité alimentaire du Canada?

Le président: Je suis désolé. Je dois intervenir. Nous avons largement dépassé le temps imparti.

Si les témoins souhaitent fournir cette réponse par écrit, nous leur en serions très reconnaissants.

Sur ce, nous allons passer au prochain intervenant.

Monsieur Cormier, vous disposez de six minutes.

[Français]

Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être des nôtres.

Le Comité a reçu beaucoup d'intervenants et de pêcheurs dans le cadre de son étude. Comme on le sait, dans ma circonscription, l'industrie primaire est la pêche. Les pêcheurs ont peur, avec raison, parce que c'est un processus qui est difficile à comprendre pour eux. Parfois, lorsqu'ils arrivent à une réunion, ils sont mis devant un fait accompli. Par exemple, on leur montre, à l'aide de cartes, quelle sera l'aire marine protégée où ils ne pourront plus aller pêcher ce qu'ils veulent. Il y a aussi beaucoup d'imprévisibilité et ils se demandent ce qu'il va arriver s'ils ne peuvent plus aller pêcher dans cette zone.

Tantôt, je crois que Mme Graham a dit que certaines zones déjà en place avaient un impact mineur sur les revenus de ces personnes. J'aimerais demander aux témoins ce qu'est un impact mineur sur les revenus et le permis d'un pêcheur qui fait sa vie dans cette industrie?

Kathy Graham: Pour notre part, pour ce qui est des étapes de l'étude socioéconomique, des documents sont disponibles en ligne et portent sur l'évaluation de l'impact socioéconomique et sur un résumé de l'étude d'impact de la réglementation. On y retrouve les informations détaillées sur l'impact possible ou anticipé des aires protégées. Pour la plupart d'entre elles, l'impact est défini comme étant négligeable; le montant est si petit qu'il n'est pas quantifié. Pour quelques-unes, les montants ont été définis.

Mon collègue M. Gilchrist pourrait vous donner plus de détails à cet égard.

Serge Cormier: Prenons l'exemple de la pêche au crabe des neiges dans la zone 12 du sud du golfe du Saint-Laurent. Si je ne me trompe pas, des aires marines protégées seraient prévues dans cette zone, si les discussions avancent bien et si tout le monde peut se mettre d'accord. Avez-vous fait une étude d'impact socioéconomique liée à la pêche au crabe des neiges dans la zone 12?

[Traduction]

Brett Gilchrist (directeur, Programmes nationaux, Gestion des pêches et des ports, ministère des Pêches et des Océans): Oui, la participation de l'industrie de la pêche est la priorité absolue, certainement pour la gestion des pêches en collaboration avec nos collègues du gouvernement du Canada, pour comprendre les répercussions de toute nouvelle zone protégée potentielle, mais aussi pour essayer de comprendre les occasions potentielles pour l'industrie, lorsque c'est possible, de continuer à pêcher. Cela pourrait inclure de trouver des limites plus acceptables pour l'industrie et des zones qu'elle considère comme des zones de pêche de premier ordre, mais ce pourrait aussi concerner de nouvelles technologies en matière d'engins de pêche, tels que des équipements pour la protection des baleines pour la pêche au crabe des neiges et les pêcheurs dans les zones qui sont importantes pour eux.

La première étape de l'analyse économique consiste à faire participer les pêcheurs et à solliciter leurs opinions et avis sur les zones qui sont extrêmement importantes pour eux.

● (1640)

[Français]

Serge Cormier: Disons qu'il y a une aire marine protégée dans le sud du golfe du Saint-Laurent et qu'on ne peut malheureusement plus y pêcher pour une raison quelconque, comme la présence de coraux. S'il y a un impact économique sur les pêcheurs, c'est-à-dire une perte de revenu, votre ministère a-t-il prévu des compensations, des programmes ou des fonds pour leur venir en aide?

On le fait pour d'autres industries, notamment pour l'industrie automobile et pour l'industrie de l'acier. Votre ministère a-t-il prévu faire la même chose s'il y avait une perte de revenu dans ce secteur?

[Traduction]

Brett Gilchrist: Je ne suis pas au courant d'une indemnisation, mais encore une fois, dans la plupart des cas, dans le golfe du Saint-Laurent, par exemple...

Serge Cormier: Je ne vous demande pas si vous êtes au courant. Si la pêche est interdite dans une zone donnée, avez-vous pensé à mettre en place des mesures financières pour venir en aide à ces pêcheurs?

Brett Gilchrist: Quand on examine la possibilité de créer une zone protégée, la gestion des pêches, dans le cadre du rôle que nous jouons, détermine si une nouvelle zone protégée aura une incidence économique sur les pêcheurs. Nous déterminons s'il y a une zone appropriée qui se trouve dans le golfe du Saint-Laurent, dans le sud du golfe ou dans une zone plus attrayante pour les pêcheurs.

Nous examinons les conséquences et les coûts potentiels pour l'industrie, ainsi que les options.

[Français]

Serge Cormier: Je pense que les pêcheurs sont conscients que les aires marines protégées peuvent être bénéfiques. D'un autre côté, elles peuvent aussi être néfastes pour eux puisqu'ils ne peuvent pas y pêcher. Ils ont quand même des craintes. La plupart d'entre eux nous ont parlé du processus de consultation. Comme je l'ai dit tantôt, quand ils arrivent aux rencontres, on leur présente des cartes sur lesquelles une aire est déjà désignée.

Pourquoi ne faites-vous pas le contraire? Au lieu de les rencontrer lors de réunions publiques de comités consultatifs, pourquoi ne les rencontrez-vous pas avant pour leur dire ce que vous proposez? Je pense que vous créez beaucoup plus d'incertitude dans l'industrie de la façon actuelle que si vous faisiez les choses un peu différemment.

Pour les prochaines réunions ou les prochaines consultations, êtes-vous en mesure de nous dire si vous allez appliquer ce processus, afin d'avoir une meilleure coordination avec les différents secteurs?

Kathy Graham: Si vous me le permettez, je vais répondre à la question.

Je dirais que, d'après la rétroaction que nous recevons, il est évident que le processus pose problème aux pêcheurs. Nous voulons assurément prendre du recul et nous demander comment nous pouvons nous y prendre autrement.

Il est certain que lorsqu'on présente une carte avec des idées, l'objectif est d'avoir le plus haut niveau de transparence. On nous a déjà reproché par le passé de faire les choses en cachette. Notre objectif, c'est vraiment de proposer des idées pour entamer la conversation, pour recevoir la rétroaction et pour comprendre leur perspective sur ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas.

Ce que nous avons réussi, au fil des années, avec les aires protégées que nous avons présentement, c'est que la majorité des limites finissent par changer en fonction de la rétroaction et des informations que nous colligeons à même l'expertise et les connaissances des pêcheurs. Si nous présentons les cartes, c'est pour commencer la conversation et avoir le plus haut niveau de transparence.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cormier.

Monsieur Simard, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

Mario Simard (Jonquière, BQ): Merci, monsieur le président.

Je suis un peu surpris par les questions de M. Cormier sur les compensations aux pêcheurs et le lien qu'il a fait avec le secteur automobile. C'est quand même une décision du gouvernement. J'espère que, si jamais des normes étaient mises en place, le gouvernement accepterait de donner des sous pour indemniser les pêcheurs. Il est quand même assez étonnant de voir quelqu'un du gouvernement interroger des fonctionnaires comme s'il pensait que ceux-ci avaient la capacité de mettre en place des compensations.

Je dis ça en toute amitié, monsieur Cormier.

• (1645)

Serge Cormier: Nous ne sommes pas toujours d'accord.

Mario Simard: Nous ne serons pas toujours d'accord, effectivement.

Mesdames et messieurs les témoins, je vais vous amener ailleurs.

Vous êtes peut-être au courant que le gouvernement a une vaste stratégie de corridors commerciaux. Ces corridors commerciaux supposent souvent l'utilisation de voies navigables. Je parle pour ma région, le Saguenay—Lac-Saint-Jean, où il y a eu des investissements dans les infrastructures du Port de Saguenay. D'ailleurs, nous avons remercié le gouvernement pour ces investissements.

Est-ce que votre ministère est consulté sur les répercussions et l'atténuation des répercussions que pourrait avoir l'augmentation du transport maritime?

Kathy Graham: Nous travaillons très étroitement avec nos partenaires à Transports Canada, qui ont le mandat de gérer le transport maritime. Au moment de définir ou d'envisager des aires marines protégées, il est sûr qu'ils font partie des conversations, et nous avons l'occasion de collaborer pour comprendre un peu la dynamique ou la relation entre les différents objectifs.

Mario Simard: Si je vous dis ça, ce n'est pas naïvement. Nous avons eu des discussions à ce sujet il n'y a pas si longtemps. Je sais que, en 2024, le ministère des Pêches et des Océans avait mis en place un programme pour la baleine noire, un programme de drones marins qui visait à identifier les bassins de population. De cette façon, on pouvait mettre en place certaines mesures de mitigation, puisque les bateaux pouvaient ralentir leur vitesse ou s'assurer d'éviter toute collision.

Je sais que ça crée des inquiétudes dans la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean en ce qui concerne la protection de l'écosys-

tème de l'estuaire du Saguenay, notamment pour ce qui est de la fameuse question des bélugas.

Nous trouvions intéressant de déployer le même type de projet. Je ne me souviens pas du nom de l'entreprise avec laquelle vous aviez des rapports. Je crois que c'était Whale Seeker. Nous nous demandions s'il était possible de développer le même type de projet pour protéger la faune marine non seulement dans l'estuaire du Saguenay, mais aussi dans le Saint-Laurent, puisque nous savons que les bélugas, présentement, migrent à cause du réchauffement climatique.

Est-ce que ça fait partie du genre de réflexion que vous avez?

Kathy Graham: Certaines aires protégées ont été établies, et l'un des objectifs est d'aider à protéger les baleines.

Mon collègue M. Gilchrist a plus de connaissances que moi sur le dossier précis des baleines.

[Traduction]

Brett Gilchrist: Merci de la question. Elle est très importante, car c'est un exemple où la technologie et la surveillance des espèces comme les baleines peuvent parfois nous permettre de prendre des décisions plus éclairées et de faire participer les pêcheurs afin de minimiser l'incidence des mesures de protection sur les pêcheurs. C'est certainement quelque chose que votre région... et les bélugas et d'autres espèces, y compris les espèces en péril comme les baleines noires de l'Atlantique Nord, sont étroitement liés. Il s'agit de mesures de gestion qui permettent aux pêcheurs de continuer à pêcher tout en mettant en œuvre des mesures de conservation. Ce type de recherche, de projets pilotes et de surveillance peuvent certainement mener à ces solutions.

[Français]

Mario Simard: Je comprends qu'il faut trouver des mesures de mitigation pour préserver les activités de pêche, et je suis entièrement d'accord sur ça.

Étant donné que l'utilisation de corridors commerciaux a aussi un impact sur la faune marine, et comme il y aura peut-être, si on développe de nouveaux marchés avec l'Europe, une augmentation du trafic maritime, je me demande si ça faisait partie de la réflexion. Spontanément, je pense particulièrement à ma région, mais ça doit aussi se refléter ailleurs. C'est la même chose pour le port de Québec, qui essaie de changer sa vocation pour traiter plus de conteneurs.

Nous nous demandons comment on peut arriver à mettre en place des mesures de mitigation pour développer davantage l'acceptabilité sociale de ce projet de corridors commerciaux. Participez-vous aux discussions avec le gouvernement? Avez-vous des mesures différentes de celles dont je vous ai parlé, soit celles au sujet des drones marins? Y a-t-il des mesures permettant de développer davantage l'acceptabilité sociale de ce type de projet?

Kathy Graham: Je sais que mon collègue de Parcs Canada aimerait parler du projet au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Par ailleurs, si une des questions d'intérêt concerne le bruit, nos collègues pourraient vous fournir des informations plus détaillées sur la stratégie d'atténuation du bruit.

Monsieur Millar, voulez-vous ajouter quelque chose?

• (1650)

David Millar: Je voudrais seulement dire ceci à l'égard de ce que vous avez mentionné, monsieur Simard: comme vous le savez, nous avons le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, dont l'une des vocations est la protection des bélugas et des autres mammifères marins.

Nous travaillons avec l'industrie du transport maritime, non pas pour arrêter le transport, parce que c'est vraiment important pour l'économie et pour les Canadiens, mais pour déterminer des mesures de mitigation, comme vous l'avez dit. Par exemple, en réduisant la vitesse dans les zones qui sont des habitats importants pour les bélugas, on réduit aussi considérablement le risque de collision. C'est un des exemples de ce que nous faisons avec l'industrie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Simard.

Voilà ce qui complète le premier tour de questions.

[Traduction]

Nous allons commencer la deuxième série de questions avec M. Gunn, pour cinq minutes.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame Graham, durant notre discussion précédente au Comité sur ces zones de planification marine ou parcs sous-marins, vous avez déclaré que le MPO ne réalisait qu'une analyse socioéconomique qu'après l'établissement ou la sélection des zones, ce qui pourrait entraîner la fermeture massive de zones de pêches sans même étudier le nombre d'emplois qui seront perdus, les recettes fiscales que le gouvernement perdra et les répercussions sur la sécurité alimentaire du Canada.

Pourquoi le ministère ne réalise-t-il pas l'analyse socioéconomique avant de fermer des zones de pêche, ce qui pourrait entraîner l'effondrement de toute l'industrie?

Kathy Graham: À titre de précision, l'analyse socioéconomique est réalisée dès que nous comprenons mieux les objectifs en matière de conservation et les mesures précises nécessaires pour les atteindre. Elle est menée avant la création d'une zone.

Aaron Gunn: Madame Graham, vous m'avez dit qu'une fois que nous saurons quelles mesures de conservation seront mises en place, nous réaliserons cette analyse socioéconomique. Vous m'avez également dit qu'aucune analyse socioéconomique n'a été réalisée, mais ce processus est en cours depuis sept ou huit ans maintenant.

Êtes-vous en train de dire que le ministère mènera une analyse socioéconomique avant d'annoncer les zones qui seront fermées? Avez-vous commis des erreurs dans le passé, ou l'approche du ministère a-t-elle changé?

Kathy Graham: Non. Pour clarifier à nouveau, en ce qui concerne la biorégion du plateau Nord, un plan a été déposé. Il renfermait des objectifs et des mesures en matière de conservation pleinement définis qui ont été convenus...

Aaron Gunn: Parlez-vous du deuxième scénario provisoire? Il comprend deux mesures de gestion proposées par l'industrie. Il a permis d'estimer les pertes considérables d'accès à une variété de types de pêche différents, y compris la panope, la crevette et le sébaste. N'allons-nous plus nous baser là-dessus? En 2023, le ministre l'avait pratiquement approuvé. Tous les pêcheurs le voient. Ils se demandent maintenant si cela va se faire ou non.

Je serais ravi que vous rejetiez catégoriquement cette hypothèse et que vous disiez qu'il n'y a pas... Pouvez-vous dire cela après sept ans? Pouvez-vous garantir que les pêcheurs ne perdront pas un pourcentage à deux chiffres de leur accès à ces pêches, par exemple, au large de la côte centrale de la Colombie-Britannique? Pouvez-vous le garantir, ou est-ce toujours une possibilité?

Kathy Graham: Le plan pour la biorégion du plateau Nord, auquel vous avez fait référence, est un concept qui a été proposé. En ce qui concerne le processus d'établissement, une fois que ce processus est entamé... Ce n'est pas encore le cas, puisque le gouvernement négociait le financement du projet pour en assurer la pérennité avec les 17 Premières Nations qui ont approuvé le plan pour la biorégion du plateau Nord, et par conséquent...

Aaron Gunn: Nous devrions donc simplement rejeter complètement le projet de proposition, le scénario deux, parce que c'est ce que l'industrie... Pouvez-vous imaginer être un pêcheur? Le MPO présente un plan. Vous l'examinez. Vous allez perdre 46 % de votre accès à la crevette, 36 % de votre accès à la panope et 34 % de votre accès au sébaste sur la côte centrale de la Colombie-Britannique.

Vous n'en avez pas encore informé les députés et les pêcheurs. Ce plan a-t-il désormais été mis au rencart et devons-nous recommencer à zéro, ou constitue-t-il toujours la base de ce à quoi les pêcheurs peuvent s'attendre?

Kathy Graham: Cela demeure la base à laquelle les pêcheurs peuvent s'attendre. Pour ce qui est de clarifier...

Aaron Gunn: D'accord, donc il y a un grand nombre de fermetures.

Kathy Graham: À titre de précision, la promotion des zones de protection marine ne signifie pas que toutes les zones de pêche seront fermées.

Aaron Gunn: Non, cela ne signifie pas tous, mais cela signifie de nombreux pêcheurs.

Kathy Graham: Le but est...

Aaron Gunn: Pardonnez-moi, madame Graham, mais c'est mon temps de parole.

Ce plan a été mis en place avec des mesures de gestion. Les pêcheurs l'ont examiné et étudié, et ils ont fait part des répercussions qu'il aurait sur eux. Vous êtes là à me dire que le MPO pourrait ne pas suivre le plan à la lettre. Eh bien, c'est inacceptable. Si vous ne comptez pas suivre le plan, vous devez alors exposer aux pêcheurs quel est le plan. Cela remonte à quatre ans, et ils sont toujours plongés dans l'incertitude. Vous détruisez leur activité; personne ne veut se lancer dans ce secteur. Vous devez leur donner des certitudes.

Monsieur Millar, la dernière fois que nous avons discuté, vous avez dit que les zones de planification marine, ou ZPM, ne sont pas des « zones fermées à la pêche », mais le MPO a créé et fermé de nombreuses zones au fil des ans, y compris la réserve d'aide marine de conservation Gwaii Haanas autour de Haida Gwaii. Pour la biorégion du plateau Nord, comme je l'ai dit, le ministère a produit le projet de rapport, le scénario deux — tout le monde peut le voir —, qui prévoyait des fermetures massives le long de la côte de la Colombie-Britannique. Par exemple, l'accès à la pêche à la crevette sur la côte centrale sera réduit de 46 %.

La zone de planification marine de la biorégion du plateau Nord ou la stratégie relative aux parcs marins, peu importe comment vous l'appellez, ressemblera-t-elle au scénario deux, ou correspondra-t-elle à votre déclaration précédente selon laquelle ces zones ne seront pas fermées à la pêche? Ce doit être l'un ou l'autre.

• (1655)

David Millar: Je maintiens ce que j'ai dit la dernière fois, à savoir que les aires marines nationales de conservation, ou AMNC, ne sont pas destinées à être des zones fermées à la pêche. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a aucune mesure relative à la pêche à l'intérieur de ces zones. La majeure partie de la zone est toujours ouverte à divers types de pêche. Il y a toutefois des zones, dans le cadre de gestion, où la pêche a été limitée en étroite consultation avec l'industrie. L'industrie a participé au processus de planification pour le zonage et la gestion depuis le début et a d'ailleurs publiquement appuyé ce processus de planification de la gestion.

Le président: Merci, monsieur Gunn.

Nous allons maintenant entendre M. Cormier pour cinq minutes.

[Français]

Serge Cormier: Merci, monsieur le président.

Je vais donner suite aux propos de mon collègue M. Simard.

Manifestement, je pense qu'il y a un manque de connaissances de sa part quant à la façon dont fonctionne le gouvernement fédéral. Même mon collègue M. Gunn vient de demander aux fonctionnaires s'ils avaient pensé à tous les plans et à toutes les répercussions socioéconomiques.

En tant que gouvernement, c'est notre responsabilité de prévoir les répercussions socioéconomiques, mais c'est aussi la leur. C'est aussi leur responsabilité de donner des recommandations au gouvernement. Au bout du compte, c'est comme ça qu'un gouvernement fonctionne; nous prenons des décisions. Son collègue qui le remplace ne se gêne pas pour demander plus de fonds au gouvernement fédéral. Chaque fois, son collègue vote contre, probablement comme M. Simard.

J'aimerais maintenant revenir sur la façon de fonctionner de ces aires marines protégées. Mon collègue M. Gunn vient de parler de la crainte des pêcheurs. Je veux qu'on soit très attentifs à ça. Leur crainte, c'est de ne plus pouvoir pêcher à l'intérieur des aires marines protégées. Certains d'entre vous disent qu'ils le pourront, alors que d'autres disent qu'ils ne le pourront pas.

Comment allez-vous faire pour enlever cette crainte pour le secteur des pêches, par exemple? Qu'est-ce que vous pouvez faire de plus, en ce moment, pour leur dire qu'il y a présentement des consultations et qu'on sait que des zones sont proposées pour différentes raisons, par exemple pour protéger tel corail ou tel écosystème? Il y a des avantages et des désavantages, mais qu'est-ce que vous pouvez faire de plus, en ce moment? Qu'est-ce que vous pouvez dire à notre comité pour apaiser ces craintes? S'il y a une perte de revenus, à un moment donné, comment leur assurer que vous, en tant que fonctionnaires, pensez à ces choses lors des études d'impact socioéconomique, mais que le gouvernement y pense aussi? Comment pouvez-vous leur enlever cette crainte de la tête? Tous les membres, tous les pêcheurs et toutes les associations qui sont venus ici ont exprimé les mêmes craintes.

Kathy Graham: Nous avons déjà commencé à demander des commentaires aux représentants du secteur des pêches afin d'obtenir des conseils sur la façon dont nous pouvons nous organiser au-

trement pour assurer une bonne collaboration et pour adopter une approche qui va les rassurer quant à l'importance cruciale des conseils et de l'information qu'ils nous offrent. Ça nous permettra de désigner et de mettre en place des aires protégées qui ont du bon sens, de manière à atteindre les objectifs de conservation tout en minimisant l'impact.

Le rôle de ces représentants est vraiment essentiel pour s'assurer d'atteindre l'objectif ultime, soit la présence d'aires protégées reflétant les objectifs de conservation tout en ayant le moins de répercussions possible. Ce n'est pas possible si ces personnes ne sont pas là pour collaborer avec nous. De notre côté, nous pensions avoir fait un bon travail, mais après avoir écouté les témoignages et entendu les commentaires...

Serge Cormier: Les avez-vous écoutés, ces témoignages? Vous voyez bien que ce n'est pas quelque chose que le Comité a inventé. Les pêcheurs sont vraiment inquiets. Comme vous venez de le dire, un énorme travail vous attend pour essayer de regagner la confiance de ces gens.

Je vais maintenant m'adresser à M. Gilchrist.

• (1700)

[Traduction]

Vous avez parlé des nouveaux engins de pêche dans la zone 12, par exemple. Je pense que nous pouvons encore en discuter. Je pense que cela s'inscrit dans le cadre de ce que nous faisons actuellement — la nouvelle Stratégie canadienne sur les engins de pêche sécuritaires pour les baleines que vous avez annoncée il y a quelques semaines.

Des pêcheurs s'inquiètent même du fait que nous essayons ici de mettre en place une pêche au crabe sans casiers traditionnels, même en l'absence de baleines. Est-ce le cas?

Brett Gilchrist: Non.

C'est un exemple parfait de la manière dont je pense que nous devrions faire participer — et nous l'avons fait — les pêcheurs dès le début avant de prendre des décisions. Je ne pense pas qu'il s'agisse de mettre une carte sur la table et de dire quelle zone nous voulons protéger. Il faut établir les espèces, les caractéristiques écosystémiques et les objectifs, puis réfléchir à la suite des choses. Il faut présenter ces caractéristiques écosystémiques ou ces espèces — que ce soit des baleines noires, un récif corallien ou un récif d'éponges siliceuses — à l'industrie de la pêche et aux pêcheurs autochtones et non autochtones, et leur demander ceci: « Existe-t-il un moyen de protéger ces éléments essentiels et de les intégrer de manière à minimiser l'incidence sur votre pêche? ».

Avant de prendre une décision sur ce à quoi ressemblera le produit final, vous tenez plusieurs cycles de consultation. Par exemple, pour la Stratégie sur les engins de pêche sécuritaires pour les baleines, je me rappelle être allé dans les communautés. Je me souviens de m'être assis dans la caserne de pompiers et d'avoir discuté avec des pêcheurs pour connaître leur avis sur cette stratégie. Certains ont déclaré qu'elle ne fonctionnerait pas pour leur pêche. C'est important car nous pouvons alors faire volte-face et dire: « D'accord, cet outil ne fonctionnera pas pour cette pêche. Y a-t-il un outil de rechange qui leur permettra de pêcher et de protéger cette espèce? ».

Le président: Je vous remercie, monsieur Cormier.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mario Simard: Merci, monsieur le président.

Je veux clarifier ma pensée, au bénéfice de M. Cormier. Je ne veux pas être en froid avec lui. Je suis une personne bien intentionnée. Je veux simplement lui indiquer qu'il ne me viendrait pas à l'esprit de critiquer un fonctionnaire de Ressources naturelles Canada parce que le gouvernement n'offre pas de compensation aux travailleurs de l'industrie forestière dans une situation qui pose problème aujourd'hui. De la même façon, je ne pense pas que c'est à un fonctionnaire du ministère de l'Industrie de se prononcer sur les compensations qui sont données aux travailleurs du secteur automobile. Ce rôle revient au gouvernement. En toute modestie, je tenais à nuancer mes propos.

Revenons à nos moutons. J'aime bien la joute politique, mais je vais maintenant revenir à des choses qui sont intéressantes pour les témoins.

Il n'y a pas longtemps, mon collègue M. Alexis Deschênes et moi avons rencontré des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine. Ces derniers nous ont dit qu'il était difficile d'arrimer vos données scientifiques à celles qu'ils recueillent sur le terrain. Souvent, il y avait un écart considérable entre votre interprétation des données scientifiques — et je veux qu'on écoute la science — et ce qu'ont rapporté ceux qui ont fait des constatations sur le terrain.

Un mécanisme est-il en place pour arrimer, d'une part, les connaissances des pêcheurs, soit les constatations faites sur le terrain à propos des stocks de poissons ou des différentes orientations qui touchent la pêche et, d'autre part, les connaissances scientifiques qui vous permettent de prendre des décisions? Existe-t-il une forme d'arrimage ou d'arbitrage là-dessus?

Kathy Graham: En ce qui concerne la question relative aux Îles-de-la-Madeleine, je vais demander à mon collègue M. Gilchrist et à mon collègue de Parcs Canada d'y répondre.

[Traduction]

Brett Gilchrist: Il faut certainement écouter ce que les pêcheurs ont à dire et travailler avec eux et avec les collègues du MPO spécialisés dans les sciences des écosystèmes et des océans pour mieux comprendre comment les données scientifiques, les opinions et l'expérience des pêcheurs sont reliées, et si elles ne le sont pas, d'essayer de trouver une solution à ce problème.

L'expérience des pêcheurs ne correspond pas toujours aux exercices de modélisation. C'est un point très important à soulever, car la modélisation fait parfois fausse route, alors il faut retourner à la table, discuter avec les pêcheurs et mettre à jour le modèle. Cela s'est certainement produit dans le passé lors de l'établissement de certaines zones protégées, telles que les refuges marins.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Simard.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Arnold, pour cinq minutes.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier les témoins des trois ministères de leur présence.

Je vais commencer par Mme Graham.

Le 25 novembre dernier, vous avez dit ce qui suit au Comité: « La pêche se fait dans toutes nos aires marines protégées. » C'est ce que vous avez dit dans votre témoignage. Vous en souvenez-vous?

● (1705)

Kathy Graham: Oui.

Mel Arnold: Le 28 janvier de cette année, j'ai fait part de cette déclaration à un pêcheur de la Colombie-Britannique qui participe aux processus de protection marine du MPO. Il a dit qu'il y a, en fait, des initiatives d'AMP qui sont des zones sans prélèvement.

Madame Graham, lorsque vous avez dit que des activités de pêche ont lieu dans toutes les AMP, vouliez-vous dire que toutes les AMP comprennent au moins un secteur où il y a des activités de pêche? Que vouliez-vous dire exactement?

Kathy Graham: Je vous remercie de la question et de l'occasion de clarifier ce point.

En fait, la pêche est interdite dans 4 des 14 zones de protection marine: le chenal Laurentien, Eastport, dont nous avons parlé, le mont sous-marin Bowie et Tuvaijuittuq.

Pour Tuvaijuittuq, il n'y a aucune activité de pêche. Je crois comprendre que pour le chenal Laurentien, c'est...

Mel Arnold: Donc, votre déclaration selon laquelle la pêche se fait dans toutes nos aires marines protégées était inexacte.

Kathy Graham: Oui.

Mel Arnold: Merci.

Pour ce qui est des activités de pêche permises, parliez-vous d'activités de pêche autochtones et non autochtones?

Kathy Graham: Oui.

Mel Arnold: Y a-t-il des AMP ou d'autres initiatives de protection marine qui s'ajoutent aux cibles du gouvernement là où les activités de pêche autochtones sont limitées ou interdites?

Kathy Graham: Parlez-vous des sites existants?

Mel Arnold: Y a-t-il des AMP ou d'autres initiatives de protection marine qui s'ajoutent aux cibles du gouvernement là où les activités de pêche autochtones sont limitées ou interdites?

Kathy Graham: Oui.

Mel Arnold: Dans ce cas, pouvez-vous expliquer pourquoi les objectifs de conservation seraient moins stricts pour les secteurs où, souvent, les prises ne sont pas déclarées ou ne sont pas mesurées par le MPO?

Kathy Graham: Concernant les activités de pêche autochtones, c'est-à-dire la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles, l'évaluation des risques s'applique également, selon le type de pêche. Si l'activité de pêche pose un risque élevé pour la conservation, elle est également limitée. Dans le cas contraire, elle est permise.

Mel Arnold: Pourriez-vous fournir au Comité, par écrit, la liste des initiatives gouvernementales de protection marine qui limitent ou interdisent les activités de pêche des pêcheurs autochtones?

Kathy Graham: Oui, avec plaisir.

Mel Arnold: Merci.

Madame Graham, je suppose que les initiatives fédérales de protection marine visent principalement des fins de conservation. Est-ce exact?

Kathy Graham: Oui.

Mel Arnold: Les lois et politiques fédérales, ainsi que la Cour suprême du Canada, ont affirmé à maintes reprises que la conservation est un objectif primordial de la gestion des pêches confiée au ministre des Pêches. Si les activités de pêche dans une aire protégée sont interdites pour des raisons de conservation, une région de conservation peut-elle changer, selon que la pêche est pratiquée par un pêcheur autochtone ou par un pêcheur non autochtone?

Kathy Graham: L'évaluation des risques s'applique toujours à l'activité de pêche qui a lieu. La décision d'autoriser la pêche ou non est prise en fonction de l'évaluation des risques.

Mel Arnold: Les objectifs de conservation changent-ils?

Kathy Graham: Non, ils ne changent pas.

Mel Arnold: Les lois fédérales et les décisions de la Cour suprême ont maintes fois confirmé que la conservation est la priorité absolue. La ministre ferme certaines zones à la pêche à des fins de conservation, mais des exemptions à ces fermetures sont ensuite accordées. Cela remet en question la primauté de la conservation et la sincérité des préoccupations de la ministre à cet égard. Si c'était le cas, on pourrait supposer que les raisons invoquées justifieraient le maintien des fermetures.

Madame Graham, pourriez-vous fournir au Comité, par écrit, les objectifs de conservation détaillés et la façon dont ces objectifs sont mesurés pour chaque aire de conservation et de protection du milieu marin existante ou prévue sur la côte Ouest?

Kathy Graham: Oui, certainement.

Mel Arnold: Pourriez-vous nous transmettre ces renseignements dans un délai raisonnable, avant que nous terminions cette étude?

Kathy Graham: Oui, je suis ravie de contribuer.

Mel Arnold: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arnold.

Nous passons maintenant à M. Connors, pour cinq minutes.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Bonjour. M'entendez-vous?

• (1710)

Le président: Nous vous entendons.

Paul Connors: Merci à tous les témoins qui sont venus aujourd'hui.

J'ai été ravi d'entendre Mme Graham dire, dans sa déclaration préliminaire, que ses collègues et elle ont écouté l'industrie et les témoignages entendus au début de notre étude. Je crois avoir entendu que vous envisagez déjà des changements. Est-ce exact?

Kathy Graham: Oui.

Paul Connors: Les pêcheurs croient à la conservation et à la durabilité. Cela a été clairement exprimé. Il s'agit de leur vie professionnelle et de leur source de revenus.

J'aimerais avoir des précisions au sujet d'un de vos commentaires. Parlant de la collaboration avec les pêcheurs, vous avez employé les mots « avec nous ». Les pêcheurs devraient-ils travailler avec vous, ou devriez-vous travailler avec les pêcheurs? Il y a une nuance.

Kathy Graham: Absolument, nous devons travailler avec l'industrie de la pêche.

Paul Connors: M. Cormier l'a également mentionné, mais les pêcheurs nous ont clairement indiqué qu'ils ne font plus confiance au MPO et ne le croient plus capable de prendre des décisions dans l'intérêt des pêcheurs, et que le MPO accorde la priorité aux aires marines protégées plutôt qu'à leur gagne-pain.

Dans une zone sans prélèvement ou dans une zone où la pêche est autorisée... Une pêcherie ne serait pas viable dans une zone sans prélèvement, mais pourrait-on avoir une pêcherie durable et rentable dans une aire marine protégée?

Brett Gilchrist: C'est une bonne question. Cela dépend de l'objectif pour l'écosystème. S'il s'agit d'une zone où l'on trouve du corail et des éponges, par exemple, comme du corail gorgone — qui est dur, vit longtemps et peut être rare —, le rétablissement peut être très long. Dans ces zones, certaines pêches ne peuvent avoir lieu et certains engins de pêche ne peuvent être utilisés sans endommager l'élément essentiel de l'habitat de ces espèces. Toutefois, d'autres types de pêche pourraient être permis. Il est possible de définir les zones de gestion et de créer des polygones autour des caractéristiques de l'écosystème afin que les activités de pêche puissent se poursuivre.

C'est une question plutôt difficile, car chaque région a ses particularités. Dans certains cas, il peut être possible de poursuivre la pêche en raison du type de pêche et des technologies utilisées, mais dans d'autres cas, certains types d'engins précis ne peuvent être utilisés dans ces zones en raison des objectifs pour l'écosystème. Cela fait l'objet de discussions entre les pêcheurs et les scientifiques.

Paul Connors: Que définit-on en premier? Les objectifs de conservation ou la zone de conservation ou de protection?

Kathy Graham: Les objectifs de conservation.

Paul Connors: Lorsque les objectifs sont établis et que les consultations avec les pêcheurs sont commencées, les objectifs pourraient-ils changer? Les objectifs de conservation pourraient-ils changer au cours du processus de consultation?

Kathy Graham: Les objectifs de conservation ne changeraient probablement pas, mais les limites de la zone pourraient probablement changer en fonction des observations et renseignements reçus et des connaissances de l'industrie de la pêche.

Paul Connors: Comment cela serait-il mesuré? Comment mesure-t-on le succès d'une aire marine protégée quant à la protection de l'espèce visée?

Kathy Graham: Certaines zones de protection marine sont en place depuis de nombreuses années déjà. Par exemple, à Eastport, dont j'ai parlé, nous avons constaté une amélioration des prises de homard, ce qui est attribuable à la zone de protection marine. Nous avons également l'estuaire de la Musquash, une région où nos activités de surveillance ont démontré une amélioration de la migration chez les espèces migratrices dans l'estuaire.

Nous menons des activités de surveillance qui visent à savoir quelles sont les améliorations écologiques qui se produisent au fil du temps. Ces renseignements éclairent nos pratiques de gestion adaptative. Nous déterminons si des ajustements ou des changements sont nécessaires en fonction des renseignements que nous collectons au fil du temps.

Paul Connors: Fait-on de la surveillance dans toutes les aires marines protégées?

• (1715)

Kathy Graham: Oui.

Paul Connors: J'ai une question sur l'aspect socioéconomique.

Une étude serait réalisée. Le cadre comprendrait trois ou quatre points pour déterminer à quel moment une analyse socioéconomique sera effectuée.

Lorsqu'une aire marine protégée est en place depuis un certain nombre d'années, une analyse socioéconomique actualisée est-elle effectuée?

Kathy Graham: Les données sont mises à jour régulièrement afin de comprendre l'efficacité des aires marines protégées et évaluer les répercussions économiques connexes.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Connors.

C'est là-dessus que se termine notre deuxième série de questions. Nous allons commencer la troisième série de questions avec M. Small, pour cinq minutes.

Clifford Small: Je pensais qu'il aurait ses deux minutes et demie.

Le président: Est-ce que cela m'a échappé? Non, il a eu son temps de parole.

Nous commençons le troisième tour de questions, avec M. Small.

Clifford Small: Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Gilchrist.

Monsieur Gilchrist, vous souvenez-vous de la création de l'aire protégée de la fosse de l'île Funk? Quand était-ce?

Brett Gilchrist: Cela remonte à plusieurs années. Je pense que j'étais venu ici, en fait, devant certains d'entre vous.

Clifford Small: Diriez-vous qu'il est probable qu'il y ait eu deux générations du cycle biologique du crabe des neiges?

Brett Gilchrist: Oui.

Clifford Small: Dans le cas du chenal Hawke, il y a eu deux générations — peut-être même trois — du cycle biologique du crabe des neiges.

Brett Gilchrist: C'est possible.

Clifford Small: À l'époque, pourquoi les pêcheurs ont-ils appuyé la création de ces aires protégées?

Brett Gilchrist: Cela dépend de l'aire protégée. Bien sûr, certaines aires ont été créées en tenant compte des commentaires des pêcheurs eux-mêmes et en fonction des restrictions existantes visant les pêches qu'ils voulaient exploiter, au lieu de repartir de zéro avec une nouvelle zone.

En collaboration avec l'industrie et les pêcheurs autochtones, nous avons examiné les caractéristiques de l'écosystème qui devaient être protégées, selon nous, tout en reconnaissant que certaines pêches essentielles devaient idéalement se poursuivre.

Clifford Small: Les pêcheurs côtiers ont accepté d'arrêter le chalutage de fond parce qu'on jugeait que cette pratique décimait les stocks de crabes des neiges. Est-ce exact?

Brett Gilchrist: C'est exact.

Clifford Small: Qu'en est-il des évaluations des stocks de crabes aujourd'hui dans les divisions 2J et 3K, les zones fermées?

Brett Gilchrist: Il faudrait que je vérifie pour confirmer l'état de ces stocks. Bien entendu, ils font partie du cycle régulier d'évaluation des stocks.

Clifford Small: C'est une nouvelle dévastatrice pour les régions qui s'attendaient à ce que l'arrêt du chalutage de fond se traduise par des résultats positifs pour le crabe des neiges. On recommande une réduction de 78 % du quota de crabe des neiges dans la division 3K, où se trouve la fosse de l'île Funk, et une réduction de 60 % dans la division 2J. Je viens de recevoir, il y a quelques minutes, un message d'un homme de l'île Fogo.

Nous avons entendu beaucoup de témoignages selon lesquels les résultats ne peuvent être mesurés. Que pensez-vous de ce résultat pour le crabe des neiges, qui était censé être protégé?

Brett Gilchrist: Évidemment, la restriction d'un type particulier d'activité de pêche vise plusieurs objectifs, notamment le rétablissement des espèces et la protection des caractéristiques de l'écosystème. Nous devons déterminer quelle est la corrélation entre l'état du stock et l'aire protégée.

Clifford Small: Il ne s'agit pas d'expériences en vase clos comme dans un laboratoire. Il y a de multiples variables.

Pourquoi n'ouvrait-on pas ces deux zones fermées à la pêche à la morue? La morue a possiblement, en raison de la prédation, une plus grande incidence sur la population de crabe des neiges que toute autre espèce. Ces zones sont fermées à la forme de pêche la plus écologique et éprouvée qui existe: la pêche à la palangre.

Allez-vous préconiser l'ouverture de ces zones à la pêche à la morue pour les palangriers?

Brett Gilchrist: Je pense que la clé, c'est de préconiser des types d'engins et de solutions qui permettent de maintenir la pêche, lorsque possible, sans que cela se répercute sur les caractéristiques de l'écosystème et les espèces que l'on tente de protéger.

Clifford Small: Monsieur Gilchrist, il y a quelques minutes, vous avez parlé d'ajustements aux modèles. Est-ce un type de modèle que vous êtes prêt à adapter?

Étant donné la disparition du crabe des neiges dans les zones 2J et 3K et l'explosion des stocks de morue, allez-vous exercer des pressions sur la ministre pour qu'elle modifie ces zones fermées dans le but d'avoir une approche plus raisonnable pour la pêche au poisson de fond, du moins pour autoriser certains types d'engins dans des zones où leur utilisation est actuellement interdite?

• (1720)

Brett Gilchrist: Je pense que la priorité du ministère est de veiller à examiner toutes les options disponibles pour soutenir la pêche, à condition qu'elles soient réalisables et qu'elles n'aient pas de répercussions sur les caractéristiques écologiques et les espèces ciblées d'une zone protégée. Voilà l'approche.

Clifford Small: L'objectif de « 30 % d'ici 2030 » a été établi par les Nations unies principalement pour protéger les eaux bordant les pays du tiers monde, dont les ressources ont été pillées par des flottes de pêche multinationales, mais les eaux canadiennes sont protégées. Ce sont les eaux plus protégées au monde. En incluant la réglementation provinciale, nos eaux sont protégées par près d'une trentaine de lois provinciales et fédérales.

Lorsque l'ONU a essayé d'obtenir notre adhésion à cet égard, pourquoi n'avez-vous pas répondu que nos eaux sont protégées, et que si l'ONU veut protéger ces eaux, elle n'a qu'à imiter le Canada? Pourquoi ne pouvez-vous protéger à la fois les moyens de subsistance et l'écosystème? Pourquoi mène-t-on une telle attaque contre le gagne-pain des pêcheurs?

Le président: Je crains de devoir intervenir à nouveau, car le temps est écoulé. Si un des témoins souhaite répondre par écrit, nous en serions très reconnaissants.

Sur ce, nous passons à M. Klassen, pour cinq minutes.

Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Merci aux témoins.

J'ai l'impression qu'il circule beaucoup de propos alarmistes et de désinformation, que cela provienne des pêcheurs ou des politiciens. Qui sait d'où provient cette information.

Madame Graham, je pense que vous avez mentionné que dans les Territoires du Nord-Ouest, 25 ans se sont écoulés entre la conception et la création d'une aire protégée. Est-ce exact?

Kathy Graham: Je parlais de la biorégion du plateau Nord, dont le processus a commencé il y a environ 20 ans.

Ernie Klassen: En moyenne, combien de temps faut-il entre le moment où une zone est désignée comme une aire de protection possible et l'achèvement du processus? Pouvez-vous expliquer brièvement le processus à suivre?

Kathy Graham: La création d'une aire marine protégée comporte cinq étapes, et il faut compter de cinq à sept ans, environ, avant qu'une zone soit officiellement désignée comme aire marine protégée.

Dans le cas de la biorégion du plateau Nord, la longueur du processus découle du fait que les partenaires se rassemblaient pour discuter de la création d'un réseau.

Ernie Klassen: Concernant le Canada, pouvez-vous nous dire quelles régions — ou combien, approximativement — de la côte ouest de la Colombie-Britannique sont examinées?

Kathy Graham: Ma collègue Anna Classen, qui vient de la Colombie-Britannique, peut vous en parler.

Anna Classen (directrice générale régionale, Région du Pacifique, ministère des Pêches et des Océans): Nous étudions actuellement une poignée de sites potentiels, y compris le large de Haida Gwaii, les fjords de la côte Nord avec les Premières Nations Gitxaala et Haisla, et l'inlet Kitkatla. Ce sont les sites que nous envisageons actuellement.

Nous avons...

Ernie Klassen: En sont-ils tous à la même étape du processus?

Anna Classen: Non. Nous examinons activement les priorités écologiques et les pêches qui se trouvent dans la région.

Ernie Klassen: Comme la ministre l'a déclaré à plusieurs reprises, nous voulons nous assurer que la pêche peut se poursuivre et que les familles peuvent continuer leurs activités à plus petite échelle. Sur la côte Ouest en particulier, nous voulons nous assurer de ramener et de conserver le plus grand pan possible de l'industrie de la pêche.

J'ai été heureux de vous entendre dire, monsieur Millar, que la situation socioéconomique des aires marines protégées peut répondre

aux besoins des pêcheurs. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

• (1725)

David Millar: Bien sûr. Je pense que j'ai fait référence plus tôt à l'aire marine nationale de conservation Gwaii Haanas au large de la côte de la Colombie-Britannique. Pendant plusieurs années, nous avons collaboré avec les pêcheurs et les groupes autochtones pour concevoir un plan de gestion pour la région. Un comité consultatif a été mis sur pied pour diriger ce processus et réunissait des représentants de l'industrie de la pêche, des groupes autochtones et d'autres experts et parties intéressées. De vastes consultations avec l'industrie et les parties prenantes ont eu lieu pour concevoir un plan de gestion tenant compte de la réalité des pêches ainsi que des objectifs de conservation. Ce plan devait aussi définir des zones et des mesures qui n'auraient pas de répercussions excessives sur l'industrie, et qui permettraient d'atteindre les objectifs de conservation.

Ce processus a pris du temps. Il a fallu s'engager dès le départ. Au bout du compte, comme je l'ai dit, les représentants de l'industrie ont envoyé des lettres de soutien disant: « Nous pensons que c'est un bon plan que nous pouvons appuyer. Il ne nuira pas à notre viabilité économique, et nous obtiendrons les résultats escomptés. »

Ernie Klassen: Beaucoup de témoins qui ont comparu devant notre comité nous ont dit n'avoir aucune possibilité de donner leurs commentaires. Or, vous nous dites qu'il sera encore possible pour les pêcheurs de soumettre des commentaires et que les limites pourront être modifiées si les répercussions sont trop lourdes pour l'industrie. Je veux simplement confirmer à nouveau que j'ai bien compris ce que vous disiez.

Madame Graham, vous pourriez peut-être répondre à cette question.

Le président: Pouvez-vous répondre très rapidement? Le temps est écoulé.

Kathy Graham: Oui, absolument.

Ernie Klassen: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Klassen.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez maintenant la parole pour deux minutes et demie.

Mario Simard: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Graham, ce que j'ai vu par le passé dans d'autres domaines, c'est que dans un processus de consultation, il y a habituellement un genre de cahier des charges. On y voit les différents barèmes, les groupes qui sont ciblés, la durée de la consultation et la méthodologie relative à l'interprétation des données.

Avez-vous un genre de cahier des charges sur les consultations que vous faites? Avez-vous un modèle que vous reproduisez constamment?

Kathy Graham: La majorité des consultations sont entreprises par chacune de nos régions, avec les représentants les plus proches des membres de la communauté, entre autres. Il y a assurément une variation en ce qui concerne l'approche, par exemple. Toutefois, je dirais que le processus réglementaire définit très clairement les étapes à franchir.

Mario Simard: Avez-vous un genre de format? N'avez-vous pas un format auquel vous vous reportez pour les différentes entités que vous avez, en disant qu'il faut respecter telle dimension, qu'il faut faire des consultations sur tel type de problème? N'y a-t-il pas ça?

Kathy Graham: C'est très spécifique pour chacun des sites.

Mario Simard: D'accord.

Toutefois, vous devez quand même avoir quelque chose. Il n'y a pas de pro forma qui ressemble à ce que vous faites comme consultation. Est-ce bien ça?

Kathy Graham: Le processus réglementaire est très clairement défini, ainsi que les étapes à franchir pour entreprendre la consultation.

Je pourrais transmettre au Comité des informations à cet égard.

Mario Simard: Si vous avez des documents qui vont en ce sens et qui permettraient aux pêcheurs qui vont être consultés de comprendre comment s'articule votre méthodologie, il me semble qu'il serait pertinent de les déposer au Comité. Ce que je crois comprendre, c'est qu'il arrive régulièrement que les pêcheurs jugent que leur opinion n'est pas retenue.

Je suppose que vous ventilez d'une façon x ou y les éléments que vous recueillez. Il doit y avoir des recoupements à faire. Il y a des gens qui disent probablement la même chose sur plusieurs questions qui soulèvent le même type de préoccupation. Quand ces gens arrivent à la lecture du rapport et qu'ils voient que leur point de vue n'est pas représenté, je comprends qu'il y ait une distance. Si on veut avoir l'assentiment des pêcheurs relativement à la mise en place d'aires marines protégées, il faut quand même qu'ils jugent que leur point de vue a été pris en considération.

Est-ce qu'il y a une façon pour eux de voir que vous avez tenu compte de leurs revendications ou de leurs préoccupations particulières?

• (1730)

Kathy Graham: Je vous remercie de la question...

Le président: Je suis désolé de vous interrompre, mais le temps de parole est déjà écoulé. Je sais que, deux minutes et demie, c'est très bref, mais, si vous pouviez envoyer une réponse écrite au Comité, nous vous en serions reconnaissants.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Arnold, pour cinq minutes.

Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

Je vais commencer par demander au greffier ou au secrétaire parlementaire si nous avons reçu une réponse à la troisième demande envoyée à la ministre pour qu'elle compare devant le Comité. Avons-nous reçu une réponse?

Le président: Je laisse la parole au greffier.

Le greffier du Comité (Maxime Ricard): Je n'ai pas reçu de réponse à notre dernière demande.

Mel Arnold: Je suis désolé. Mon micro était allumé, alors je n'ai pas entendu la réponse. Qu'avez-vous dit?

Le président: La réponse était non.

Mel Arnold: Nous n'avons pas reçu de réponse à notre troisième demande.

Il est frustrant pour le Comité d'entendre des fonctionnaires tenir des propos pour la forme renforçant l'immense préjudice que les

politiques libérales infligent aux Canadiens. En 2018, le Comité a étudié le processus que les libéraux employaient pour réaliser leur idéologie politique et par le fait même anéantir les moyens de subsistance des Canadiens. En 2018, le Comité a présenté 24 recommandations au gouvernement libéral. Bon nombre d'entre elles prônaient précisément une coopération accrue avec les Canadiens.

Aujourd'hui, huit ans plus tard, nous revoilà à examiner le processus, les objectifs et les éléments mesurables pour la création d'aires marines protégées et d'aires de conservation. Pourquoi? Je dirais que c'est parce que le gouvernement libéral choisit de ne pas écouter les Canadiens dont la vie, les emplois, les entreprises, les communautés et l'avenir sont compromis par les politiques idéologiques des libéraux. C'est peut-être ce qui explique que la ministre des Pêches refuse de comparaître ou même de répondre à la demande du Comité de comparaître dans le cadre de cette étude.

Le gouvernement de M. Carney est aussi néfaste que ce que nous avons subi à l'époque de M. Trudeau. Nous avons demandé à trois reprises à la ministre de comparaître sur cette question importante, mais elle ne se présente pas à notre comité. Je tiens à ce que les fonctionnaires sachent que les membres du Comité expriment la frustration des Canadiens qui sont venus témoigner devant le Comité ainsi que notre propre frustration face au fait que la ministre fait obstruction à nos efforts pour travailler pour les Canadiens.

Je vous entends aujourd'hui dire que vos façons de faire vont changer. Les mots que vous avez employés étaient, je crois, que vous avez entendu des « témoignages convaincants » au cours de cette étude. Pourquoi n'écoutez-vous pas à l'écoute avant l'étude? Huit ans se sont écoulés depuis notre dernière étude sur la question.

Madame Graham, pouvez-vous nous dire pourquoi vous êtes maintenant à l'écoute alors que vous ne l'étiez pas auparavant?

Kathy Graham: Nous travaillons avec diligence pour dialoguer avec l'industrie de la pêche, entendre ses commentaires et recueillir des renseignements sur la conception des sites. C'est en effet l'étape la plus importante pour vraiment comprendre les mesures de conservation proposées et leurs répercussions économiques potentielles. Ce dialogue est l'occasion pour nous...

Mel Arnold: Je vous arrête ici, car cela m'amène à ma prochaine question, qui s'adresse à M. Gilchrist.

Vous avez dit que vous cernez les objectifs et que vous les présentez pour voir s'ils sont réalisables. Des représentants qui ont participé aux consultations sur la biorégion du plateau Nord nous ont dit que, après la présentation des objectifs initiaux, l'industrie a fait des propositions qui auraient réduit les répercussions financières et socioéconomiques sans pour autant nuire aux objectifs de conservation. Or, la deuxième version des objectifs s'est avérée encore pire.

Comment les Canadiens et les pêcheurs dont le gagne-pain dépend à ce point de ces aires sont-ils censés vous croire, vous ou le gouvernement?

Brett Gilchrist: En fait, il y a de nombreux exemples d'aires protégées dont les limites ont été modifiées...

Mel Arnold: Je parle du processus pour la biorégion du plateau Nord.

Brett Gilchrist: Je demanderais à un collègue de répondre à la question.

Kathy Graham: Anna Classen est en ligne et peut répondre.

Anna Classen: Je souligne que des évaluations indépendantes ont été entreprises à l'aide d'une ébauche de configuration du réseau qui a ensuite été révisée et qui supposait à tort une fermeture complète de 30 % de la biorégion du plateau Nord. Une configuration finale d'un réseau est très différente d'une configuration provisoire, et la mise en œuvre complète du réseau n'entraînera pas la fermeture complète des sites de pêche.

Dans les zones ne présentant pas de risque pour la pêche ou où on a remédié à ce risque au moyen de mesures de gestion des pêches, les pêches vont se poursuivre. De plus, les préoccupations relatives aux pertes importantes ne se concrétiseront pas...

• (1735)

Mel Arnold: Pourquoi cela n'a-t-il pas été clairement communiqué aux pêcheurs qui ont comparu devant le Comité?

Anna Classen: Nous dialoguons activement avec les pêcheurs. Depuis mars 2024, nous planifions des ateliers avec un petit groupe de représentants de l'industrie. Nous effectuons une analyse approfondie et nous organisons des ateliers sur les besoins en données qui permettent d'estimer les données de base et de déterminer les prochaines étapes. Dans le cadre de ces efforts, nous avons tenu, entre mai et juin, des réunions sur les poissons de fond; les mollusques et crustacés pêchés au casier et au chalut, les mollusques et crustacés pêchés en plongée; et le saumon, le hareng et le thon. Nous...

Mel Arnold: Monsieur le président, j'aimerais proposer que nous envoyions à nouveau une demande à la ministre pour qu'elle compare dans le cadre de cette étude. Les témoignages des pêcheurs et des fonctionnaires du ministère sont très contradictoires. C'est la ministre qui devrait être ici pour expliquer pourquoi les pêcheurs et nous ne recevons que des réponses évasives.

J'aimerais proposer que nous envoyions à nouveau une demande pour que la ministre compare devant le Comité dans le cadre de l'étude en cours.

Le président: Monsieur Arnold, je veux m'assurer de bien vous comprendre: souhaitez-vous présenter une motion?

Est-ce que tout le monde approuve la proposition? Quelqu'un veut-il intervenir à ce sujet?

Monsieur Cormier, vous avez la parole.

Serge Cormier: Monsieur le président, la ministre a comparu devant le Comité quatre fois, je crois, voire plus. Elle comparaitra à nouveau devant nous. C'est ce que je comprends.

Je veux bien renvoyer l'invitation à la ministre comme M. Arnold le souhaite, mais la ministre a comparu ici à maintes reprises, et elle reviendra. Si M. Arnold veut que le Comité renvoie l'invitation, je pense que nous pouvons certainement nous entendre là-dessus.

Le président: Je vois que M. Connors veut aussi intervenir au sujet de la motion.

Voulez-vous faire un commentaire?

Paul Connors: Quand notre dernière demande a-t-elle été envoyée? N'a-t-elle pas été envoyée à notre dernière réunion? La ministre a-t-elle eu le temps d'y répondre?

Le président: La dernière demande a été envoyée lundi.

Paul Connors: La ministre n'a pas eu l'occasion d'y répondre, et nous enverrions une autre demande deux jours plus tard.

Mel Arnold: J'aimerais intervenir pour dire que vous avez dit que la ministre ne répondrait pas à notre invitation ou ne comparaitrait pas devant le Comité.

Le président: Je donne la parole à M. Klassen.

Ernie Klassen: Monsieur Arnold, je ne crois pas que M. Weiler ait dit qu'elle ne viendrait pas. Elle ne nous a pas encore donné de réponse définitive quant au moment où elle pourrait venir. Elle a dit qu'elle reviendrait devant le Comité — peut-être pas dans une semaine ou deux —, mais nous n'avons pas reçu d'engagement ferme quant à la date de sa comparution.

Le président: Monsieur Arnold, vous avez la parole.

Mel Arnold: Le secrétaire parlementaire pourrait-il préciser si la ministre a indiqué qu'elle reviendrait devant le Comité à un moment donné ou si elle reviendrait témoigner dans le cadre de l'étude en cours?

Ernie Klassen: La ministre ne s'est pas engagée à revenir pour cette étude, mais elle n'a pas non plus dit qu'elle ne reviendrait pas dans le cadre de cette étude.

Le président: M. Small a la parole pour intervenir à propos de la motion.

Clifford Small: Je pense qu'il est très important que la ministre compare devant le Comité dans le cadre de cette étude, parce que nous examinons des zones à Terre-Neuve-et-Labrador où de toutes nouvelles aires marines protégées seront créées. Il y a beaucoup de propositions, dont la fermeture de la zone autour des rochers Vierges.

Hier, on lisait dans un article de la CBC que les stocks de crabes des neiges atteindront des « creux historiques » d'ici 2028. Des efforts sont déployés pour fermer la zone des rochers Vierges, la zone de pêche à la morue la plus abondante dans l'histoire du monde. Dans quelques années, les pêcheurs de la division 3L, que la ministre représente, vont vouloir pêcher la morue dans les rochers Vierges. Elle doit comparaître ici et répondre aux questions du Comité et des intervenants. Elle a eu assez de temps pour confirmer si elle allait venir ou non, monsieur le président.

• (1740)

Le président: Merci, monsieur Small.

Allez-y, monsieur Morrissey.

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous envoyions à nouveau l'invitation, mais dénonçons l'opposition conservatrice pour les bouffonneries auxquelles elle se livre en ce moment. Je siège à ce comité depuis des années. Les ministres comparaissent régulièrement devant nous. Comparez la situation au bilan de l'ancien gouvernement conservateur, sous lequel les ministres des Pêches comparaissaient rarement devant le Comité. En fait, je crois comprendre qu'un ministre est venu au Comité peut-être deux ou trois fois en 10 ans.

Les envolées théâtrales auxquelles nous assistons ici aujourd'hui pour renvoyer l'invitation à la ministre... Tous les ministres coopèrent très bien avec le Comité et ont comparu ici à de nombreuses reprises sur une foule de questions. Si l'opposition souhaite envoyer une autre invitation après deux jours, qu'il en soit ainsi. Le Comité peut décider de la renvoyer, puis nous pourrions poursuivre l'étude qui est déjà bien entamée.

Le président: Merci, monsieur Morrissey.

Il semble que nous nous entendions à ce sujet.

Monsieur Arnold, j'ai vu que vous avez levé la main. Après votre intervention, j'espère que nous pourrions mettre la question de côté.

Mel Arnold: J'aimerais ajouter rapidement que la première invitation remonte au 12 novembre 2025 — il y a des mois.

Robert Morrissey: La ministre a comparu devant nous depuis. Nous l'avons reçue depuis la reprise des travaux en 2026.

Mel Arnold: La ministre était ici au sujet du projet de loi C-15, et elle ne pouvait pas en parler parce qu'elle disait que le contrat était en cours de négociation. Elle est venue pendant une heure et nous a fait perdre notre temps; elle disait qu'elle ne pouvait pas en parler parce que c'était confidentiel. Nous avons passé une heure entière à écouter ce genre de réponses de sa part et de la part du ministère.

Le président: J'ai sur ma liste M. Morrissey et M. Connors. Il semble que nous nous entendions sur la voie à suivre, alors j'aimerais poursuivre la discussion avec les témoins que nous recevons aujourd'hui.

Étant donné que M. Connors a levé la main, je vais lui donner la parole brièvement. Nous enverrons une invitation par courriel, puis nous pourrions poursuivre notre étude.

Paul Connors: Je ne vois aucun inconvénient à envoyer la lettre de nouveau, mais je ne pense pas que cette étude ait commencé en novembre. À quelle date a-t-elle débuté?

Le président: Je pense que c'était lors de notre deuxième réunion en janvier, donc la dernière semaine de janvier. Je n'ai pas la date sous les yeux.

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le président: D'accord, nous allons envoyer une invitation à la ministre.

Sur ce, nous passons à notre prochain intervenant.

Monsieur Morrissey, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Robert Morrissey: Merci, monsieur le président.

Ce qui me frustre dans l'étude en cours, c'est la désinformation qui circule continuellement au sujet des aires marines protégées. Ce que je trouve troublant, c'est le discours des députés de l'opposition officielle. Ils nient l'existence des changements climatiques et reprennent les arguments des États-Unis, qui veulent saper tout le programme environnemental du gouvernement au détriment des océans et des pêches, non seulement là-bas, mais aussi au Canada.

Je n'ai entendu aucune question sur les changements environnementaux que nous observons dans nos océans et qui nuisent aux pêcheurs. C'est la réalité.

J'aimerais que Mme Graham en parle brièvement, parce que nous avons entendu ici des commentaires sur la diminution des stocks de crabes dans une région. J'ai beaucoup lu à ce sujet, et l'un des facteurs qui ont une incidence sur la biomasse de la région est le réchauffement des océans. Il a une incidence sur la biomasse du crabe sur la côte atlantique et sur certaines pêches de l'Atlantique où l'eau se réchauffe. C'est un problème que nous devons régler, sinon il n'y aura plus d'espèces à pêcher pour les pêcheurs.

Quelqu'un pourrait-il faire un commentaire à ce sujet? Quels aspects de la protection de certaines zones des océans profiteront aux pêcheurs d'aujourd'hui et aux générations futures?

Ma question s'adresse à Mme Macadam, et vous pouvez demander à quiconque de répondre.

• (1745)

Lori Macadam (directrice, Établissement des aires marines nationales de conservation, Agence Parcs Canada): Parcs Canada a le double mandat de protéger les aires de conservation pour la conservation et le patrimoine culturel. Dans les sites que nous exploitons depuis plusieurs années, comme le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, les mesures que nous avons mises en place ont une incidence directe et positive sur les populations de bélugas. Les mères ont maintenant des endroits plus sûrs où se reproduire et prendre soin de leurs petits. Nous avons également constaté le retour de certaines zostères dans l'aire marine nationale de conservation Gwaii Haanas.

Notre travail à Parcs Canada s'appuie sur les sites que nous avons déjà. Or, nous essayons aussi d'améliorer d'autres sites pour essayer de préserver et de vraiment protéger ces aires pour les générations futures. Notre mandat consiste notamment à les protéger pour l'éducation et le plaisir des Canadiens — aujourd'hui et pour les générations futures.

Robert Morrissey: Récemment, une demande pour la création d'une aire maritime nationale de conservation, ou AMNC, a fait l'objet de discussions sur la côte sud de Terre-Neuve, mais elle a été annulée. J'ai reçu de nombreuses demandes de renseignements de la part de membres de la collectivité locale en colère qui avaient consacré beaucoup d'efforts à la promotion de cette aire de conservation. De nombreux renseignements erronés ont été utilisés pour nuire au processus en cours dans cette zone.

Quel était l'objectif derrière l'annulation de cette demande? J'ai cru comprendre que les pêcheries ne seraient pas affectées.

Lori Macadam: Il s'agit d'une excellente question.

Il y a environ 20 ans, la ville de Burgeo a contacté l'Agence Parcs Canada afin d'étudier la possibilité de créer une aire marine nationale de conservation à l'extérieur de la ville.

Robert Morrissey: La demande provenait donc de la ville de Burgeo, et non pas du gouvernement du Canada.

Lori Macadam: Effectivement, c'était une requête des autorités municipales de Burgeo, mais également du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Chez Parcs Canada, nous nous sommes donc assurés de continuer à travailler en collaboration avec ces deux partenaires tout au long du processus.

Comme vous le savez, le patrimoine culturel de cette région est imprégné de la longue et riche histoire de Terre-Neuve-et-Labrador. L'idée était de préserver cet héritage, mais aussi de minimiser l'impact sur les pêcheurs. Fait sans précédent, nous avons pris les devants et avons informé les pêcheurs des zones où nous estimions qu'ils ne pourraient plus exercer leurs activités. Cela ne concernait que 5 % de l'ensemble de la zone. Nous étions disposés à poursuivre les discussions avec la FFAW afin de réfléchir à l'efficacité d'un taux de préservation de l'ordre de 5 % seulement. Nous avons contacté la FFAW à plus de 30 reprises afin d'organiser des réunions pour en discuter sur une période de 18 mois, mais malheureusement, seule la moitié de nos courriels ont obtenu une réponse. Les représentants de la FFAW ont choisi de ne nous rencontrer que trois fois, et nous n'avons donc pas pu obtenir suffisamment de rétroaction de leur part.

L'idée principale était d'assurer la préservation des coraux et des éponges, mais également de minimiser les conséquences pour les pêches.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Morrissey.

Voilà qui met fin à notre troisième série de questions. Je pense que nous allons peut-être avoir assez de temps pour entamer une quatrième série de questions.

Sur ce, nous allons maintenant céder la parole à M. Small pour un total de cinq minutes.

Clifford Small: Je vous remercie, monsieur le président.

La FFAW a récemment témoigné dans le cadre de cette étude, exprimant de graves préoccupations concernant la création d'une aire marine protégée autour des rochers Vierges. Historiquement, le site des rochers Vierges a toujours constitué la zone de pêche à la morue la plus productive au monde, sans exception.

Le MPO nous informe maintenant que d'ici 2028, les stocks de crabe des neiges atteindront des niveaux historiquement bas. Il semble que dans les eaux de Terre-Neuve-et-Labrador, et peut-être dans tout le reste du Canada atlantique, nous revenions à une prolifération des poissons de fond comme espèces dominantes, par contraste avec le crabe des neiges.

Dans quelle mesure avez-vous consulté la FFAW et d'autres groupes représentant l'industrie de la pêche au sujet de la zone de protection maritime des rochers Vierges?

Je pense que Mme Neron serait la personne la mieux placée pour répondre à cette question.

• (1750)

Marie-Eve Neron: Je peux vous confirmer que le ministère de l'Environnement n'est pas impliqué dans ce dossier.

Clifford Small: Quels ministères et agences préconisent la création de cette zone de protection maritime?

Kathy Graham: Si j'ai bien compris, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador travaille en partenariat avec des représentants de l'industrie de la pêche en ce qui concerne la zone des rochers Vierges.

Clifford Small: Et à quel stade en est ce processus?

Kathy Graham: Je pense qu'il s'agissait simplement d'une démarche exploratoire visant à dialoguer avec des représentants de l'industrie de la pêche afin de déterminer s'il était possible de mettre en place certaines mesures de protection.

Clifford Small: Au regard de l'historique de la création d'aires marines de conservation, savez-vous combien de sites ont été désignés comme sites d'intérêt, mais ne sont jamais devenus des aires de conservation? Quel est le bilan?

Kathy Graham: Je ne saurais pas dire.

Clifford Small: Je n'ai entendu parler que de deux sites d'intérêt placés sous la responsabilité de Parcs Canada: l'un dans la baie Notre-Dame, et l'autre dans les fjords de la côte sud. Autrement, tous les autres sites d'intérêt ont fini par être transformés en aires de conservation. Voilà pourquoi les représentants de l'industrie de la pêche ont de bonnes raisons de s'inquiéter du sort des rochers Vierges.

Dans quelle mesure allez-vous approfondir la consultation avec l'industrie de la pêche de Terre-Neuve-et-Labrador concernant le site d'intérêt des rochers Vierges?

Kathy Graham: Mes collègues qui travaillent dans la région m'ont rapporté qu'ils continuent de dialoguer avec les représentants de l'industrie de la pêche afin de déterminer s'il existe une feuille de route. Néanmoins, je ne suis pas en mesure de vous parler des derniers échanges qui ont eu lieu. Je peux toutefois consulter mes collègues et transmettre ce type de renseignements au Comité.

Clifford Small: Je vous remercie.

Je vais à présent céder le reste de mon temps de parole à M. Gunn.

Aaron Gunn: Madame Graham, comment le gouvernement mesure-t-il le succès ou l'échec de son réseau d'aires marines protégées? Y a-t-il des objectifs précis, ou s'agit-il simplement de fermer un certain nombre de zones?

Kathy Graham: En ce qui concerne la promotion des objectifs de conservation au sein de la biorégion du plateau nordique, l'objectif n'est pas d'interdire complètement la pêche. Il s'agit plutôt de comprendre quels sont les objectifs de conservation, et quelles activités présentent le plus grand risque.

Aaron Gunn: Je ne pense pas que quiconque contesterait que c'est l'objectif. À mon avis, le fait demeure qu'il s'agit d'une conséquence nécessaire à la préservation de certaines zones.

Pensez-vous qu'il soit raisonnable que le fait d'informer les pêcheurs et les communautés côtières à propos des zones fermées et des types d'engins interdits prenne plus de temps qu'il n'en a fallu au Canada pour gagner la Seconde Guerre mondiale? Pensez-vous que ce genre de délais soient raisonnables?

Kathy Graham: Je pense qu'en ce qui concerne la biorégion du plateau nordique dans toute sa complexité, les partenariats que nous avons noués pour établir un plan d'action du réseau démontrent la volonté de toutes les parties prenantes à tracer une feuille de route.

Aaron Gunn: J'en comprends que vous avez pris le temps de mener à bien des consultations avec les parties prenantes. En réalité, combien de temps est-ce que tout cela a pris?

Kathy Graham: Effectivement, dans une situation comme celle-là, nous devons nous assurer que tout le monde ait voix au chapitre.

Aaron Gunn: À mon avis, plus il faut de temps pour parvenir à des compromis raisonnables, mieux le MPO fait son travail.

Kathy Graham: En effet, nous avons mené des consultations significatives pour écouter l'avis des représentants de l'industrie de la pêche, et pour déterminer la meilleure manière d'atteindre nos objectifs en matière de conservation marine.

Aaron Gunn: Comprenez-vous néanmoins que l'absence de réponses définitives peut générer une certaine inquiétude au sein de l'industrie de la pêche? Par ailleurs, êtes-vous d'accord que l'incertitude tend à repousser les investisseurs, et à nuire aux pêcheurs qui tentent tout simplement de mener leurs activités?

Kathy Graham: Oui, je comprends votre point, et c'est le genre d'observations que j'ai entendu sur le terrain de la part des représentants de l'industrie de la pêche.

Aaron Gunn: D'accord.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à M. Cormier, pour un total de cinq minutes, s'il vous plaît.

[Français]

Serge Cormier: Merci, monsieur le président.

Je vais utiliser de mon temps de parole pour déposer un avis de motion. Je viens de l'envoyer au greffier pour distribution aux membres du Comité.

Voici ce que propose l'avis de motion:

Que,

a) le Comité reconnaisse que:

(i) les populations de saumon de l'Atlantique connaissent un déclin critique et continu dans plusieurs rivières du Nouveau-Brunswick, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador,

(ii) le saumon de l'Atlantique constitue une espèce emblématique essentielle à l'équilibre des écosystèmes aquatiques ainsi qu'à la vitalité économique, culturelle et sociale de nombreuses communautés côtières et autochtones,

(iii) malgré les efforts de conservation déployés au cours des dernières années, les retours de saumon demeurent historiquement faibles,

(iv) la croissance rapide et sans précédent de la population de bar rayé dans le sud golfe du Saint-Laurent, particulièrement dans la rivière Miramichi, a entraîné une pression accrue de prédation sur les tacons et saumoneaux, ce qui soulève de graves inquiétudes quant à la survie du saumon de l'Atlantique dans les rivières adjacentes,

(v) la prédation exercée par les populations de phoques dans l'est du Canada constitue également un facteur préoccupant affectant la survie du saumon de l'Atlantique, tant en milieu estuarien qu'en mer,

(vi) en l'absence de mesures rapides et adaptés dans la gestion des populations de prédateurs, cela pourrait compromettre les efforts de rétablissement du saumon de l'Atlantique;

b) conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude urgente d'un maximum de 4 réunions sur le déclin du saumon de l'Atlantique, avec un examen particulier de l'impact de la population actuelle de bar rayé dans le sud du golfe du Saint-Laurent et de la prédation exercée par les phoques, des données scientifiques disponibles, des mesures de gestion en place, ainsi que des options concrètes pouvant être mises en œuvre rapidement pour rétablir la population du saumon de l'Atlantique;

c) dans le cadre de cette étude, le Comité invite notamment à comparaître des représentants du ministère des Pêches et des Océans, des associations de conservation de saumon, des opérateurs de pourvoirie, des guides de pêche sportive, des communautés autochtones concernées, ainsi que des scientifiques indépendants spécialisés en dynamique des populations;

d) le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre;

e) conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à son rapport.

Je répète qu'il s'agit d'un avis de motion. Nous pourrions en discuter lors de nos prochaines réunions.

• (1755)

Le président: Merci beaucoup.

Tous les membres du Comité vont recevoir le texte de la motion par courriel. On a seulement donné avis de la motion. Il faudra attendre deux jours avant de proposer la motion et d'en discuter.

Monsieur Cormier, vous avez toujours la parole.

[Traduction]

Serge Cormier: D'accord. Combien de temps me reste-t-il?

[Français]

Le président: Il vous reste deux minutes.

Serge Cormier: C'est parfait.

Je vais conclure en remerciant les témoins de l'écoute qu'ils ont eue aujourd'hui. Je suis content de savoir qu'ils ont écouté les témoignages des différents groupes qui sont venus devant le Comité et qui étaient inquiets des nouvelles concernant ces propositions d'aires marines protégées. Je pense que le message, c'est d'avoir une écoute plus attentive. C'est ce que nous voulons de notre côté, et c'est ce qu'ont dit mes collègues.

Il faudrait un processus de consultation un peu plus ouvert et transparent, comme on vient de le dire. Il faut faire en sorte que les pêcheurs, surtout, et les gens qui sont impliqués dans le milieu et qui dépendent des pêches comprennent ce qu'on veut faire avec ces aires marines protégées. Ils doivent comprendre qu'on ne veut pas leur faire perdre leurs emplois et qu'on ne veut pas nuire à leur qualité de vie. Les pêches, c'est dans l'ADN de nos communautés. Dans ma circonscription, peu importe si on est pêcheur ou non, tout le monde est lié à la pêche de près ou de loin. On a tous un cousin, un oncle, un père, une tante ou un autre membre de la famille qui vit de la pêche et qui y a travaillé pratiquement toute sa vie. Mon père a été pêcheur toute sa vie. Je vois qu'on veut protéger certains stocks de poissons, ce qui est parfait, mais, en même temps, il faut aussi protéger le gagne-pain de ces personnes. J'espère qu'on va être très attentifs à leurs préoccupations lors des prochaines rencontres avec eux. Il faut aussi s'assurer qu'ils participent pleinement à la désignation et au processus de ces aires marines protégées.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cormier.

Monsieur Simard, vous avez maintenant la parole pour deux minutes et demie.

Mario Simard: C'est trop généreux, merci.

J'aimerais poser une question aux témoins.

Je ne sais pas si vous avez connaissance de la situation qui s'est produite ici concernant un témoin, M. Lushington, qui a subi des pressions de la part de l'unité des affaires parlementaires du ministère des Pêches et des Océans. Il devait venir témoigner ici et il s'est fait dire, grosso modo, qu'il avait intérêt à faire attention à ce qu'il allait dire et à faire preuve de loyauté, car son témoignage pourrait mettre en danger son gagne-pain et sa façon de payer ses factures.

Je suppose que ce ne sont pas des pratiques que vous encouragez, du moins je l'espère.

De votre côté, est-ce que vous subissez des formes de pression ou recevez des indications pour orienter vos témoignages et vos réponses? Est-ce une pratique coutumière du ministère des Pêches et des Océans?

• (1800)

Kathy Graham: Non, pas du tout.

Mario Simard: Êtes-vous au courant de cette situation?

Kathy Graham: Je suis au courant de ce qui a été rapporté dans les médias.

Mario Simard: D'accord.

Tout à l'heure, je vous parlais de votre processus de consultation en disant que vous aviez probablement un cadrage. Si vous avez des informations sur la façon dont les pêcheurs peuvent se retrouver dans le bassin de personnes que vous souhaitez consulter pour obtenir les informations que vous recherchez, nous vous serions reconnaissants de les déposer au Comité. Ça pourrait faire progresser l'étude du Comité. Surtout, ça pourrait être enrichissant pour les députés qui sont directement en lien avec des pêcheurs, afin d'aider ceux-ci à mieux comprendre le processus de consultation.

Kathy Graham: Nous le ferons avec plaisir.

Mario Simard: C'est tout pour moi, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Simard.

[Traduction]

Nous allons à présent céder la parole à M. Arnold, pour un total de cinq minutes.

Mel Arnold: Je vous remercie, monsieur le président.

Je souhaite à présent ramener le Comité, et en particulier nos témoins, aux trois points qui figuraient dans la motion visant à mener cette étude, en particulier la partie B) et la partie C) de la motion en question. La partie B) de la motion portait sur l'étude des « [...] méthodes utilisées par le gouvernement pour évaluer l'atteinte des objectifs de conservation et les raisons justifiant la création d'aires protégées [...] », et la partie C) concernait « [...] la réalisation des raisons justifiant la création d'aires marines et côtières et des objectifs fixés par le gouvernement [...] ». Je ne pense pas que nous ayons encore entendu cela. J'espérais que ce serait le cas aujourd'hui.

Pourrais-je vous demander de présenter au Comité la manière dont le gouvernement prévoit d'évaluer les « [...] méthodes utilisées par le gouvernement pour évaluer l'atteinte des objectifs de conservation et les raisons justifiant la création d'aires protégées [...] »? Comment allez-vous évaluer ces méthodes pour chacune des aires protégées que vous proposez? Par ailleurs, certains des objectifs déjà fixés pour les AMP ou les aires protégées ont-ils déjà été atteints?

Kathy Graham: Oui, bien sûr, je serai ravie de vous fournir ces renseignements.

Mel Arnold: Je vous remercie.

J'aimerais voir cela avant que nous terminions cette étude. Je pense que c'est très important. Ces éléments étaient essentiels lorsque j'ai rédigé la motion relative à cette étude. Je pense qu'ils sont très importants alors que nous et le gouvernement allons de l'avant avec nos recommandations.

Je voudrais maintenant aborder un sujet légèrement différent: les zones de gestion des épaulards résidents du sud de la côte ouest.

Le MPO a proposé de restreindre considérablement l'accès à la pêche au saumon quinnat, en particulier au large de la côte sud-ouest de l'île de Vancouver, au point d'éliminer les moyens de subsistance de communautés entières en raison des possibilités de pêche récréative qui existent dans ces zones. Au lieu de fermetures statiques qui fermentaient des zones pendant de longues périodes et sur de grandes distances, le ministère a-t-il envisagé des fermetures plus dynamiques, comme celles qui sont utilisées dans certaines zones de protection des baleines sur la côte est?

Kathy Graham: Je vais me tourner vers ma collègue, Mme Classen.

Anna Classen: Nous nous engageons activement dans la mise en place de mesures potentielles visant à protéger la population d'épaulards résidents du Sud, notamment en ce qui concerne la pêche au saumon quinnat.

Quant à savoir si nous avons envisagé des fermetures statiques, je pense notamment au trafic maritime. En ce qui concerne les mesures de gestion des pêches, nous les envisageons en fonction du moment et du lieu.

Mel Arnold: C'est un bon point: vous tenez compte du moment et du lieu.

Dans le cas de la fermeture de Pender Bluffs, cette aire est fermée toute l'année à la pêche et à la navigation. D'après les études

que nous avons consultées, les baleines ne sont présentes que quelques jours par an, voire quelques semaines au maximum, mais la zone est complètement fermée. Pouvez-vous expliquer pourquoi une fermeture dynamique ne serait pas envisageable pour une zone comme celle-ci? Pourquoi ne pas avoir opté pour cette solution?

• (1805)

Anna Classen: Je ne suis pas particulièrement au courant de la fermeture de Pender Bluffs. Je vais demander à un des collègues, M. Gilchrist, s'il peut nous éclairer à ce sujet. Sinon, nous pourrions certainement vous faire parvenir cette information.

Brett Gilchrist: En effet, nous serons ravis d'assurer un suivi sur ce sujet.

Tout comme pour les baleines noires de l'Atlantique Nord, nous examinons chaque année les mesures de gestion applicables aux épaulards résidents du Sud et déterminons s'il existe des options pour ajuster ces mesures en conséquence. Je suppose que la fermeture est en vigueur en raison de la présence détectée d'épaulards résidents du Sud et d'autres espèces à ce moment-là, mais nous pourrions confirmer cette hypothèse.

Mel Arnold: D'après ce que nous avons vu et entendu, les épaulards résidents du Sud ne se trouvent dans cette région que quelques jours par an, mais la fermeture s'échelonne sur toute l'année.

Ces fermetures et les fermetures proposées au large de la côte ouest inquiètent des communautés entières pour leur avenir. Seront-elles écoutées et prises en compte d'une manière ou d'une autre, afin de garantir le maintien de leurs moyens de subsistance? Nous avons des pourvoyeurs et des gîtes qui doivent réserver des clients dès aujourd'hui. Certaines personnes doivent réserver leurs vacances aujourd'hui, mais elles sont menacées par une fermeture qui pourrait survenir à tout moment pendant la saison estivale. Elles risquent de ne pouvoir profiter que d'une partie de la saison avant de devoir fermer complètement.

Un gîte ou un pourvoyeur ne peut pas éviter la faillite dans de telles conditions. Ces gens seront-ils écoutés?

Kathy Graham: En ce qui concerne la voie à suivre, je sais que ma collègue, Mme Classen, travaille d'arrache-pied avec les représentants de l'industrie de la pêche sur la côte ouest. Je vais donc lui céder la parole pour qu'elle vous donne un peu plus de détails concernant la situation sur le terrain.

Le président: Madame Classen, pourriez-vous répondre très brièvement, car nous sommes pressés par le temps? Si vous avez d'autres informations, veuillez le faire par écrit, je vous prie.

Anna Classen: Je répondrai simplement que nous sommes tout à fait disposés à réagir aux répercussions financières dont les représentants de l'industrie nous font part. Nous menons activement des consultations concernant les moyens d'atténuer ce type de répercussions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arnold.

Sur ce, nous allons à présent conclure la série de questions avec M. Klassen, pour un total de cinq minutes.

Ernie Klassen: Merci beaucoup.

Monsieur Millar, la circonscription que je représente, Surrey-Sud—White Rock, ainsi que la région environnante dépendent de la santé des écosystèmes marins, notamment de la récolte des mollusques et crustacés et du tourisme dans la mer des Salish. Par quels moyens Parcs Canada compte-t-il concilier ses objectifs de conservation avec la viabilité économique des petits pêcheurs et des exploitants touristiques côtiers de la Colombie-Britannique?

David Millar: L'un des grands avantages des zones marines nationales de conservation est qu'elles apportent à la fois des avantages socioéconomiques et des avantages en matière de conservation. Comme je l'ai déjà mentionné, les zones marines nationales de conservation doivent obligatoirement comporter des zones à usages multiples où la pêche et d'autres activités économiques peuvent se poursuivre. Une partie de notre travail consiste bien entendu à évaluer les objectifs de conservation par rapport aux activités qui se déroulent et à essayer de maximiser les possibilités d'activités qui ne compromettent pas ces objectifs.

La création d'une aire marine nationale de conservation peut également créer de nouvelles opportunités économiques pour le tourisme, les pourvoyeurs et toutes sortes d'activités similaires, car elle est en partie conçue pour attirer les gens et leur donner l'occasion de visiter, d'apprendre et d'apprécier la nature et nos océans.

Ernie Klassen: Tout à l'heure, vous parliez de différentes manières de... Si les activités de pêches se voient interdites, ou du moins limitées, envisagez-vous également d'autres moyens permettant aux pêcheurs et à leurs familles de diversifier leurs activités au sein de l'industrie ou de modifier leurs pratiques, plutôt que de leur offrir simplement une compensation financière?

David Millar: Comme je l'ai dit, notre intention dans ces domaines n'est pas de fermer des industries. Il s'agit plutôt d'essayer de minimiser autant que possible les impacts, d'éviter les zones particulièrement importantes pour l'industrie, ou d'élaborer des mesures de gestion qui permettent la poursuite des activités afin de limiter les pertes financières dans la mesure du possible.

Par ailleurs, la création d'une aire marine nationale de conservation peut générer de nouvelles opportunités pour ceux qui souhaitent les saisir. Il se peut qu'en plus de la pêche, vous ayez la possibilité d'utiliser votre bateau à des fins touristiques, si cela est approprié, ou de mettre à profit votre connaissance de la région en tant que guide. Je ne suggère pas que tout le monde souhaite le faire. Ce que je veux dire, c'est que nous voulons nous assurer que nous pouvons continuer à exercer des activités de pêche autant que possible et créer de nouvelles opportunités, que ce soit pour les personnes qui travaillent actuellement dans le secteur de la pêche ou pour toute autre personne qui souhaite tirer profit d'une aire marine nationale de conservation.

• (1810)

Ernie Klassen: J'ai une dernière question pour Mme Graham.

Nous avons évoqué aujourd'hui le manque de renseignements fiables, et le fait que les exploitants pêcheurs ne reçoivent pas toute l'information nécessaire concernant l'état d'avancement du processus d'identification des aires marines de conservation. Je suis curieux. Existe-t-il un site Web mis à jour sur une base régulière? Comment informez-vous les récolteurs qui peuvent ou non être concernés par ce qu'ils entendent, et qui peut être exact ou non?

Kathy Graham: Nous avons pris contact avec les principaux acteurs du secteur de la pêche et leur avons demandé conseil sur la manière de diffuser nos renseignements aux pêcheurs sur une base régulière. Par ailleurs, nous sommes tout à fait conscients que de

nombreuses associations sont très sollicitées à ce sujet. Ces associations sont engagées sur plusieurs fronts dans le cadre de leur travail, c'est pourquoi nous avons pris contact avec elles de manière proactive afin de leur demander conseil sur la manière dont nous pourrions organiser l'information et faciliter sa diffusion aux pêcheurs.

Ernie Klassen: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Klassen.

Je vois qu'il nous reste un peu de temps, alors je vais poser une question.

Dans le cadre de cette étude, nous avons souvent entendu parler du processus entourant la biorégion du plateau Nord, et en particulier des commentaires fournis par les pêcheurs commerciaux. Ils ressentent de la frustration parce qu'ils ont l'impression que leurs commentaires n'ont pas été pris en compte pour déterminer les mesures à prendre.

J'ai une question pour les témoins ici présents: le MPO pourrait-il donner une réponse officielle — potentiellement appuyée d'une sorte de matrice — sur les commentaires qu'il a reçus des pêcheurs commerciaux et sur les raisons pour lesquelles leurs conseils seront suivis, ou pas, pour établir les limites finales des aires marines protégées potentielles?

Kathy Graham: Avant de céder la parole à ma collègue, Mme Anna Classen, je souligne que, à mesure que nous nous rapprochons de l'étape d'établissement des sites — le moment où nous obtenons des précisions sur l'objectif de conservation réel et sur les activités qui poseront un risque —, nous pourrions vraiment saisir les répercussions économiques potentielles.

Je vais céder la parole à ma collègue, Mme Anna Classen, qui vous donnera plus de détails.

Anna Classen: Nous travaillons activement avec l'industrie pour améliorer la communication, et je vous remercie de votre suggestion. Je pense que nous pouvons certainement faire un suivi pour avoir un dialogue clair sur les propositions précises et sur les pierres d'achoppement.

Je souligne, pour faire suite au commentaire de ma collègue Kathy Graham, qu'une grande partie de la prochaine étape consistera à examiner les mesures précises des sites et à en déterminer les répercussions. À ce moment-là, nous aurons également une discussion plus éclairée.

Le président: Merci beaucoup.

Voilà qui met fin à notre discussion avec le groupe de témoins d'aujourd'hui.

Je tiens à remercier tous nos témoins d'avoir participé à la réunion ici en personne et par vidéoconférence. Vos témoignages nous seront très utiles alors que nous mettons la dernière main à notre rapport et aux recommandations qui vous seront envoyés, ainsi qu'au gouvernement.

Avant de conclure, je donne la parole à M. Gunn, qui a levé la main.

Aaron Gunn: Monsieur le président, la vie en comité est bien évidemment toute nouvelle pour moi, puisque j'en suis à ma première année en tant que parlementaire, mais je veux m'assurer, s'il est approprié de le faire, que nous vous félicitons pour votre projet de loi d'initiative parlementaire qui a franchi l'étape de la deuxième lecture.

Le président: Je dirais que c'est approprié.

Des voix: Ha, ha!

Le président: Merci beaucoup de vos bons mots. Malheureusement, il ne sera pas renvoyé au Comité, mais c'est un texte important que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable devra examiner.

Avant de conclure, je mentionne que les partis devront soumettre leurs listes de témoins d'ici mercredi prochain pour les prochaines études. Nous nous reverrons le lundi 9 mars.

Sur ce, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>